



## COMMISSION « EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL »

---

Réunion du 25 mars 2015

<b>PROJET D'AVIS.....</b>	<b>2</b>
<b>RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>3</b>
<b>LISTE DES PARTICIPANTS.....</b>	<b>5</b>
<b>COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL.....</b>	<b>7</b>
<b>DOCUMENTS PRÉPARATOIRES.....</b>	<b>30</b>
<b>DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>30</b>
<b>AVIS D'OPPORTUNITÉ ET DEMANDE ARTICLE 7BIS.....</b>	<b>31</b>

---

## PROJET D'AVIS

---

**Commission Emploi, Qualification et Revenus du travail**

**25 mars 2015**

**Avis proposé au Conseil**

### **Avis n° 1**

Le Conseil salue l'important travail réalisé par la Dares et Pôle emploi pour répondre aux recommandations émises par l'Autorité de la statistique publique sur la publication mensuelle lors de la labellisation des statistiques mensuelles des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Il note que la Dares et Pôle emploi ont émis en parallèle d'autres propositions détaillées visant à améliorer la lisibilité de cette publication mensuelle, en la recentrant notamment sur les indicateurs principaux.

Le groupe de consultation a fait part de ses réactions et a proposé des évolutions complémentaires. La sortie de la publication mensuelle rénovée est prévue à l'automne 2015. Pour s'assurer de sa bonne lisibilité, le Conseil souhaite qu'une maquette de cette publication rénovée soit présentée au préalable au groupe de consultation.

*Référence : avis général de moyen terme n° 1*

### **Avis n° 2**

Le Conseil veillera à ce que la production des données sur les quartiers prioritaires soit fournie avec régularité et s'accompagne d'études aux conclusions claires pour des non-spécialistes. À l'horizon de deux ans à trois ans, il souhaite refaire le point sur les données et analyses disponibles permettant d'éclairer le débat.

---

## RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

---

INTRODUCTION.....	7
I. EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITE DE PROJETS D'ENQUETES.....	7
II. RELEVÉ DE CONCLUSION DU GROUPE DE CONSULTATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE L'AUTORITE DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE RELATIVES AUX STATISTIQUES MENSUELLES DES DEMANDEURS D'EMPLOI PUBLIEES CONJOINTEMENT PAR LA DARES ET POLE EMPLOI.....	11
III. L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES HABITANTS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE.....	17
IV. PROPOSITION D'AVIS.....	27
V. DEMANDES D'ACCES A DES SOURCES ADMINISTRATIVES AU TITRE DE L'ARTICLE 7bis DE LA LOI DE 1951.....	29
CONCLUSION.....	29

---

## LISTE DES PARTICIPANTS

---

ABHERVÉ	Michel	Université Marne-La-Vallée
ADJAH	Virgile	Conseil général de Seine-Saint-Denis
ALLAIN	Dominique	Conseil national de l'information statistique Min. Ville, jeunesse et sports – Direction Jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
AMAR	Naouel	
ANTUNEZ	Kim	Commissariat général à l'égalité des territoires
AUDIBERT	Pierre	Conseil national de l'information statistique
BESNARD	Jean-Louis	Union nationale des syndicats autonomes Min. Travail, emploi et dialogue social – Direction animation recherche, études et statistiques
BISCOURP	Pierre	
BOUVIER	Gérard	Min. Intérieur - Dép. statistiques, études et documentation
BRAHIMI	Hédi	Min. Finances et Économie – Direction générale du trésor
BRINBAUM	Yaël	Centre d'études de l'emploi Min. Travail, emploi et dialogue social – Délégation générale emploi et formation professionnelle
CHARPAIL	Christine	Min. Travail, emploi et dialogue social – Direction animation recherche, études et statistiques
COLIN	Christel	
CORMONT	Philippe	Association Nationale des directeurs de Missions Locales
DARRIAU	Valérie	Commissariat général à l'égalité des territoires Min. Travail, emploi et dialogue social – Direction animation recherche, études et statistiques
DELMAS	Fabien	
DELVAINQUIÈRE	Jean-Cédric	Min. Culture et communication - Dép. études, prospective et statistiques
DIEUSAERT	Pascal	Commissariat général à l'égalité des territoires
	Marc-Antoine	Min. Travail, emploi et dialogue social – Délégation générale emploi et formation professionnelle
ESTRADE	Jacques	Centre d'études de l'emploi
FREYSSINET	Claudine	Autorité de la statistique publique
GASNIER		Min. Travail, emploi et dialogue social – Direction animation recherche, études et statistiques
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	Min. Travail, emploi et dialogue social – Délégation générale emploi et formation professionnelle
GUIRCHOUN	Élodie	
HALLIER	Pierre	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
HENRARD	Valentine	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
HENRY	Marylène	Commissariat général à l'égalité des territoires Mini. Réforme État, décentralisation et fonction publique – Direction générale administration et fonction publique
IDMACHICHE	Salah	
JAUNEAU	Yves	Pôle Emploi
LAINÉ	Frédéric	France Stratégie
	Anne-Juliette	Confédération française démocratique du travail
LECOURT	Olivier	Individuel
MARCHAND		
MAURAGE-BOUSQUET	Anne	Min. Affaires sociales et santé – Direction générale de la cohésion sociale
NOUVEAU	Cyril	Pôle Emploi
OUMEDDOUR	Leïla Fatïha	Centre d'études de l'emploi Min. Travail, emploi et dialogue social – Direction animation recherche, études et statistiques
OURLIAC	Benoît	Min. Travail, emploi et dialogue social – Direction animation recherche, études et statistiques
PAQUIER	Félix	
PARENTIER	Marc	Caisse centrale mutualité sociale agricole
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail

RENAUD	Thomas	Conseil national de l'information statistique
ROSSI	Augustin	Assemblée des départements de France
ROTH	Nicole	Insee – Statistiques démographiques et sociales
ROUSSEL	Philippe	Conseil national de l'information statistique
SAGOT	Mariette	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France
SANTELMANN	Paul	Association nationale pour la formation professionnelle des adultes
SCIBERRAS	Jean-Christophe	Solvay
SOLARD	Gwenaël	Min. Affaires sociales et santé - Direction recherche, études, évaluation et statistiques
SUJOBERT	Bernard	Confédération générale du travail Min. Travail, emploi et dialogue social – Direction animation recherche, études et statistiques
TAVAN	Chloé	
TIMOTEO	Joaquim	Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire
VESSEREAU	Chantal	Pôle Emploi
WALRAET	Emmanuelle	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
ZOLOTOUKHINE	Erik	Centre national de la recherche scientifique - Centre Maurice Halbwachs

---

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION EMPLOI, QUALIFICATION ET REVENUS DU TRAVAIL

- 25 mars 2015 -

---

Président : Jean-Christophe SCIBERRAS, Directeur des ressources humaines France de SOLVAY

Rapporteurs : Nicole ROTH, Chef du département de l'emploi et des revenus d'activité (Insee-Dera)  
Christel COLIN, Chef de service, adjointe à la directrice de la Dares

Responsable de la commission : Thomas RENAUD (01 41 17 38 59)

*La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de Jean-Christophe SCIBERRAS.*

## INTRODUCTION

**Jean-Christophe SCIBERRAS**

Bonjour à toutes et à tous. Je devrais vous quitter à 12 heures. Je laisserai à notre secrétaire général le soin de présider la séance si nous n'avons pas terminé nos travaux à cette heure. Je vous propose donc de démarrer l'examen de notre ordre du jour sans attendre.

### I. EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITE DE PROJETS D'ENQUETES

***Enquête 2016 de cheminement tous niveaux de sortie du système d'éducation – Génération 2013 (Céreq)***

**Valentine HENRARD, Céreq**

Le dispositif Génération a été mis en place par le Céreq à la fin des années 90. Il permet d'assurer une production régulière d'indicateurs sur l'insertion professionnelle des jeunes trois ans après leur sortie du système éducatif, par grand niveau de formation, diplôme et domaine de formation. Le dispositif fournit également des indicateurs de cadrage sur l'insertion au niveau régional et prévoit un recueil mensuel des situations professionnelles des jeunes de la sortie de formation initiale jusqu'à la date de l'enquête. Nous pouvons ainsi disposer d'une description des trajectoires en termes d'emploi, de chômage et d'inactivité, de reprise d'études ou de retour en formation des jeunes sur les trois premières années de vie active, et ce, en fonction du parcours scolaire, du diplôme obtenu et des caractéristiques sociodémographiques.

Une nouvelle enquête est réalisée tous les trois ans auprès des jeunes qui ont pour point commun d'être sortis du système éducatif la même année, quel que soit le niveau de formation qu'ils ont atteint. Le dispositif prévoit deux opérations en alternance tous les trois ans, des enquêtes « panélisées » et des enquêtes plus légères qui restent ponctuelles.

L'enquête Génération panélisée recouvre un socle de 30 000 à 60 000 questionnaires, selon les générations. La première interrogation intervient trois ans après la sortie du système éducatif. Cette interrogation est ensuite répétée à cinq ans et sept ans, sauf pour la génération 1998, qui avait également été interrogée dix ans après la sortie du système éducatif. En alternance, nous conduisons une enquête dite « légère » qui reproduit sur un socle plus réduit de 25 000 questionnaires l'interrogation à trois ans de la génération panélisée. Cette enquête légère a pour vocation d'actualiser les indicateurs standards

d'insertion. Contrairement aux enquêtes plus larges, elle ne vise pas à analyser les cheminements longs, puisqu'elle ne prévoit pas de nouvelle interrogation.

Six générations de sortants du système éducatif (1992, 1998, 2001, 2004, 2007 et 2010) ont été interrogées jusqu'à aujourd'hui. Un avis d'opportunité est aujourd'hui demandé sur l'enquête concernant la génération 2013, qui recouvre les individus qui ont quitté le système de formation initiale en 2013 pour la première fois. Cette cohorte sera interrogée en 2016. Comme pour les générations 2001 et 2007, il s'agit d'une enquête légère qui ne donnera pas lieu à une nouvelle interrogation.

Le dispositif Génération couvre un champ très large des sortants diplômés ou non de formation initiale. La taille suffisante de l'échantillon nous permet d'effectuer des analyses assez fines par diplôme et par spécialité. Comme nous fonctionnons sur des promotions ou cohortes et non sur des classes d'âge, nous considérons tous les sortants d'une même année, quel que soit le niveau de diplôme qu'ils ont atteint, qui sont tous confrontés à une conjoncture sur le marché du travail identique. Enfin, le caractère historique de ces enquêtes permet d'opérer des comparaisons sur très longue période de l'insertion professionnelle des jeunes.

La génération 2013 concernera les primo-sortants diplômés ou non diplômés en 2012-2013. Pour la génération 2010, nous avons constitué une base de sondage de 1,1 million de jeunes présumés sortants du système éducatif. Pour 2013, la collecte de la base de sondage est en cours. Le tirage de l'échantillon de l'enquête est prévu pour la fin de l'année 2015. Nous attendons un nombre de questionnaires exploitables compris entre 15 000 et 25 000. Cette enquête téléphonique aura lieu entre avril et juin 2016. Le temps de réponse est estimé entre 15 et 25 minutes. Le contenu du questionnaire restera très proche de la version lancée en 2010 auprès de la génération 2007.

### **Nicolas PROKOVAS, CGT**

Nous ne remettons nullement en cause l'opportunité de cette enquête qui présente à nos yeux toutes les caractéristiques fondamentales pour la connaissance longitudinale de l'évolution de l'insertion sur le marché du travail des jeunes et des moins jeunes. Vous évoquez, dans le descriptif de la demande d'opportunité, les utilisateurs « potentiels ». Or, je crains justement que cette enquête pourtant intéressante, extrêmement utile et bien ancrée dans l'appareil statistique national reste trop peu exploitée. Je lance donc un appel à tous afin de mieux se saisir de cette enquête et en analyser les résultats. Pour l'instant, cette enquête ne donne lieu qu'à quelques publications très courtes. Elle mérite mieux.

### **Valentine HENRARD**

Je ne partage pas ce point de vue. Cette enquête donne lieu, au contraire, à de très nombreuses publications. Pour l'enquête Génération 2010 à trois ans, par exemple, le Céreq a publié des brèves et deux publications longues devraient paraître prochainement. Les indicateurs standards ont été publiés dans l'étude « Quand l'école est finie » et nous venons de lancer le groupe d'exploitation de cette enquête, un groupe ouvert à tous les chercheurs qui ont postulé. Cette année, ce groupe a connu un franc succès, puisque nous avons recueilli une trentaine de contributions, provenant pour nombre d'entre elles d'universitaires. Ce groupe doit achever ses travaux fin 2016 et nous attendons de très bonnes publications. Les données tomberont ensuite dans le domaine public et continueront d'être très largement exploitées.

*La Commission émet un avis d'opportunité favorable à l'unanimité sur l'enquête 2016 de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif – Génération 2013.*

### ***Enquête européenne sur la Formation professionnelle continue dans les entreprises – 5<sup>ème</sup> édition (Céreq)***

#### **Pierre HALLIER, Céreq**

Nous vous soumettons aujourd'hui l'enquête CVTS 5 sur la formation professionnelle continue. Il s'agit de la cinquième édition d'une enquête européenne obligatoire dont la première a eu lieu en 1993. Le Céreq réalise l'enquête 2015 en partenariat avec la Dares. La collecte se déroulera entre septembre et décembre 2016, avec la collaboration de l'Insee, qui tire pour nous l'échantillon. Le champ de cette enquête couvre les entreprises de dix salariés et plus. Sont néanmoins exclus les secteurs de la santé, de la culture et de l'éducation. Nous avons pour objectif de recueillir 5 000 questionnaires exploitables sur un échantillon de 8 500 entreprises. Comme Eurostat l'exige, nous nous attacherons à minimiser les contraintes qu'une telle enquête téléphonique impose aux entreprises grâce à une préparation minutieuse des entretiens.

Le questionnaire comporte peu de changements par rapport à l'édition précédente. Pour finaliser la préparation de l'interrogation, nous avons créé un groupe de pilotage qui associe la Dares, l'Insee, la DGEFP, la Depp, le CNEFOP et l'Agence nationale des directions des ressources humaines. Les partenaires sociaux seront également consultés sous une forme qui reste à préciser. Au niveau européen, cette enquête nous permet d'alimenter Eurostat en indicateurs nationaux agrégés comme le taux d'accès des salariés à la formation, les coûts moyens, les durées moyennes des cours et stages, etc. Ces données sont en accès libre sur le site d'Eurostat. L'enquête permet également de comparer les pratiques de formation continue des salariés d'un pays à l'autre à l'intérieur de l'Union européenne. On peut ainsi noter la faible utilisation des formations en situation de travail en France par rapport aux autres pays européens. Elle permet aussi de comparer les pratiques de formation en France au fil du temps, notamment dans les aspects non financiers, les modalités et l'évaluation des formations, les raisons de se former ou de ne pas se former. Depuis les années 90, cette enquête nous offre la possibilité d'évaluer l'efficacité des politiques publiques qui visent à accroître le taux d'accès des moins qualifiés à la formation continue. Enfin, faisant suite à l'Accord National Interprofessionnel, la loi du 5 mars 2014 a modifié profondément le financement de la formation professionnelle continue en France. CVTS 5 permettra de déterminer en quoi cette réforme mise en place en 2015 contribuera à modifier les pratiques de formation continue des entreprises, d'établir un état des lieux à l'an 1 de la réforme, de mesurer les évolutions de longue période sur des variables centrales et d'adapter le questionnement à la mesure des pratiques d'entreprise mises en œuvre à partir des nouvelles dispositions.

**Jean-Cédric DELVAINQUIERE, ministère de la Culture**

Pour quelle raison le secteur de la culture est-il exclu du champ de cette enquête ?

**Pierre HALLIER**

Je l'ignore ; je vous propose de transmettre une réponse écrite à brève échéance.

**Jean-Christophe SCIBERRAS**

Pourriez-vous faire de même pour les deux autres secteurs exclus ?

**Pierre HALLIER**

Bien sûr.

**Jean-Christophe SCIBERRAS**

L'enquête me paraît très intéressante, mais je n'en ai jamais entendu parler. Comment cette enquête est-elle valorisée ?

**Pierre HALLIER**

Le site d'Eurostat publie tous les indicateurs calculés à partir de cette enquête, ce qui permet d'effectuer des comparaisons européennes. Le Céreq publie également des études et des documents de travail sur la formation continue, y compris sur les aspects financiers, puisque l'enquête reprend les données collectées via la déclaration fiscale 2483, et des aspects qualitatifs sur l'évaluation et les pratiques de formation continue dans les entreprises.

**Jean-Christophe SCIBERRAS**

Avec la réforme, la déclaration 2483 va disparaître.

**Pierre HALLIER**

L'avenir de la collecte des éléments financiers est piloté par la Dares.

**Christel COLIN, Dares**

La Dares pilote sous forte contrainte. Pour remédier à la disparition de la déclaration 2483 induite par la réforme de mars 2014, un dispositif avait été envisagé pour collecter des informations sur la formation des



salariés via les OPCA, mais il n'a pas reçu l'agrément des partenaires sociaux. Pour connaître les dépenses directes des entreprises et l'accès à la formation dans les entreprises, nous utiliserons l'enquête CVTS dont le poids est ainsi renforcé. Nous nous heurtons cependant à une difficulté liée au fait que cette enquête est réalisée tous les cinq ans, alors que la déclaration 2483 était collectée annuellement. En 2015, nous conduirons également des tests sur l'introduction de quelques questions dans l'une des enquêtes annuelles ACEMO de la Dares pour tenter de compenser la perte de la source fiscale.

### **Dominique ALLAIN, Cnis**

Cette enquête fera aussi l'objet d'un point d'information à la prochaine commission Entreprises, concernée en raison de l'unité enquêtée.

*La Commission émet un avis d'opportunité favorable sur la cinquième édition de l'enquête européenne sur la formation professionnelle continue dans les entreprises.*

### **Jean-Christophe SCIBERRAS**

La Présidente du Cnis vous informe qu'un groupe de travail a été créé sur les formes particulières d'emploi, animé par Monsieur Gazier. Ce groupe a d'ores et déjà démarré ses travaux. Les premières conclusions vous seront présentées lors de notre prochaine séance, qui se tiendra le 25 septembre. Nous allons par ailleurs lancer un deuxième groupe sur le travail dissimulé, un sujet que nous avons préféré examiner de manière spécifique, d'autant qu'il concerne également la commission présidée par Dominique Libault. Ce groupe a été évoqué au dernier bureau du Cnis.

### **Pierre AUDIBERT, Cnis**

Nous avons également reçu quelques jours avant le dernier bureau du Cnis une demande de l'Observatoire de la répression et de la discrimination syndicales, avec l'appui des confédérations syndicales CFTC, CGT et CGT-FO et le soutien de la FSU, de Solidaires, du Syndicat des avocats de France et du Syndicat de la magistrature en vue de créer un groupe de travail. Il s'agit de déterminer si l'engagement des salariés dans des organisations syndicales peut influencer sur le déroulement de leur carrière professionnelle. Nos moyens, au sein du secrétariat du Cnis, sont limités et il nous est difficile de faire fonctionner simultanément autant de groupes de travail que nous le voudrions. Nous ferons dans les prochains mois une proposition compatible avec ces contraintes.

### **Jean-Christophe SCIBERRAS**

J'anime moi-même un groupe de dialogue à la demande du ministre du Travail et du ministre de la Ville sur la question des discriminations en général et nous abordons dans ce cadre les carrières professionnelles des militants syndicaux. Les organisations syndicales ont beaucoup travaillé à des méthodologies de repérage des biais d'évolution de carrière. Il me semblerait approprié d'assurer une liaison entre ce groupe de dialogue et le groupe de travail que vous constituerez. Il conviendrait que toutes les grandes confédérations participent à cette démarche.

### **Nicolas PROKOVAS**

Nous sommes bien évidemment tout à fait d'accord avec cette proposition. Nous sommes également conscients que la multiplication des groupes risque d'alourdir les travaux de suivi de la commission. Il nous semblerait donc pertinent d'étaler dans le temps la constitution des différents groupes. Deux d'entre eux – présidés par Messieurs Freyssinet et Gazier – sont censés rendre leurs conclusions relativement rapidement.

J'ai cru comprendre par ailleurs que le suivi du groupe sur le travail dissimulé revenait uniquement à notre commission. Il me paraît toutefois important d'informer la commission Entreprises de la suite des travaux de ce groupe. Le mandat de ce groupe et la problématique ayant conduit à sa création seront-ils présentés à la commission ?

### **Anne MAURAGE-BOUSQUET, ministère des Affaires sociales**

Je suis particulièrement intéressée par le thème du groupe de travail sur les formes particulières d'emploi. Le service du droit des femmes de la Direction générale de la Cohésion Sociale dont je dépends travaille

beaucoup sur la question de la qualité des emplois occupés par les femmes. Les résultats qui pourront être produits par ce groupe nous intéresseront donc très fortement. Sur l'ensemble des sujets, nous serons également très intéressés par le travail d'analyse en matière de données sexuées sur la situation des femmes au regard de l'accès à l'emploi, de la qualification et de la formation professionnelle.

### **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Nous ferons part à Monsieur Gazier de votre souci de disposer de données sexuées.

### **Nicole ROTH, Insee**

Ce point me semble déjà inclus dans le mandat.

### **Anne MAURAGE-BOUSQUET**

Bien souvent, nous disposons de quelques données sexuées en début d'analyse, mais les croisements par sexe disparaissent dans le reste de l'analyse.

### **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Nous vérifierons que la problématique est bien prise en compte. Dans le cadre du groupe de dialogue sur les discriminations, nous n'opérons pas de différence dans l'analyse des écarts de carrière qui pourraient survenir du fait d'un engagement syndical et des autres formes de discrimination. J'ai le sentiment que la volonté gouvernementale rejoint la demande de l'Observatoire de mieux objectiver la situation. Je suis très partisan de ce groupe de travail à la condition qu'il réunisse l'ensemble des organisations syndicales.

## **II. RELEVÉ DE CONCLUSION DU GROUPE DE CONSULTATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE L'AUTORITÉ DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE RELATIVES AUX STATISTIQUES MENSUELLES DES DEMANDEURS D'EMPLOI PUBLIÉES CONJOINTEMENT PAR LA DARES ET PÔLE EMPLOI**

### **1. Propositions de mise en œuvre des recommandations de l'Autorité de la statistique publique par la Dares et Pôle emploi**

#### **1. Propositions de mise en œuvre des recommandations de l'Autorité de la statistique publique par la Dares et Pôle emploi**

### **Yves JAUNEAU, Pôle emploi, et Chloé TAVAN, Dares**

Le 26 mars 2014, l'Autorité de la statistique publique (ASP) a labellisé les statistiques mensuelles de demandeurs d'emploi pour une durée de cinq ans, avec une clause de revoyure prévue début 2016, à un horizon de deux ans. Cette labellisation était assortie de six recommandations. Un groupe de consultation du Cnis a été mis en place début 2015 avec un double mandat consistant d'une part à préciser les modalités pratiques de mise en œuvre de ces recommandations, et d'autre part à permettre à la Dares et Pôle emploi de présenter d'autres évolutions dans la publication mensuelle sur les demandeurs d'emploi. Ce groupe s'est réuni à trois reprises depuis le mois de janvier sous la présidence de Jacques Freyssinet.

### ***Recommandation 1 : « Publier sur une base annuelle des séries révisées en droits constatés (« séries avec recul ») issues du fichier historique statistique des demandeurs d'emploi »***

La première recommandation vise à publier, sur une base annuelle, des séries révisées en droits constatés, ou séries « avec recul », à l'aide du fichier historique statistique (FHS) des demandeurs d'emploi. Deux sources statistiques sont construites aujourd'hui à partir des mêmes données de gestion de Pôle emploi selon des règles légèrement différentes. La STMT, qui constitue la source principale d'alimentation de la publication mensuelle, est établie très rapidement chaque mois dès la fin de la période d'actualisation et présente des données dites « sans recul ». Le FHS comporte l'ensemble des épisodes d'inscription sur les dix dernières années. Disponible un peu plus tardivement et mis à jour trimestriellement, il permet d'exploiter le même type de données, mais avec recul.

Lorsque le fichier STMT d'un mois donné est constitué, certains événements qui prennent effet au cours de ce mois ne sont pas encore connus, car ils sont enregistrés trop tardivement. Si dans la STMT, ces événements sont comptés au titre de leur mois d'enregistrement, ils peuvent, dans le FHS, être réaffectés à leur mois d'effet. En outre, dans le FHS, certains traitements statistiques sont opérés, comme le recollement des périodes d'inscription dans une même catégorie espacées de deux jours ou moins. Pour l'utilisation du FHS se pose la question du recul à adopter. Le recul permet d'avoir des données plus complètes, mais accroît le délai de disponibilité. L'analyse montre qu'un recul de six mois offre le meilleur compromis.

La synthèse des écarts en moyenne annuelle fait apparaître une différence plus notable sur la catégorie D, qui inclut notamment les demandeurs d'emploi en formation. Cette analyse démontre l'intérêt d'utiliser le fichier historique, puisque le recul permet de recueillir davantage d'informations sur les demandeurs d'emploi en formation et d'obtenir une estimation différente de celle calculée sans recul avec la STMT.

Pour mettre en œuvre cette recommandation, nous proposons de publier chaque année, en septembre, un document complémentaire reprenant les séries statistiques mesurées en droits constatés jusqu'à décembre de l'année n-1, présentées de manière trimestrielle en données brutes, sur plusieurs indicateurs (effectifs de demandeurs d'emploi en catégories A, ABC, D ou E, entrées et sorties totales). Le document permettrait également de présenter les deux sources statistiques de manière détaillée et d'essayer d'expliquer l'origine des écarts. En outre, nous proposons de mentionner dans la publication mensuelle relative aux demandeurs d'emploi que les données ne sont pas présentées en droits constatés, mais sans recul, et de renvoyer vers le document complémentaire.

***Recommandation 2 : « Publier au cas par cas les séries réropolées tenant compte des incidents et des changements de procédure »***

Pour respecter cette deuxième recommandation, la Dares et Pôle emploi proposent de distinguer deux types d'événements : les changements de concept d'une part et les incidents et changements de procédure d'autre part. Pour les changements de concept, les séries peuvent être totalement réropolées avec le nouveau concept ; comme ce fut le cas lors du changement de la définition de l'âge, calculé désormais en fin de mois. La nouvelle série mesure alors une réalité cohérente dans le temps et se substitue à l'ancienne. Le traitement des incidents et changements de procédure nous paraît relever davantage de la mesure d'impact se traduisant par la présentation d'une série « contrefactuelle ». Il s'agit de répondre à la question suivante : qu'aurait été le nombre d'inscrits si cet incident ou ce changement de procédure ne s'était pas produit ?

Nous proposons donc de réaliser un document complémentaire qui recense l'ensemble des incidents et changements de procédure qui ont pu avoir un impact significatif sur les statistiques mensuelles de demandeurs d'emploi. Lorsque cela s'avère possible, ce document présentera des estimations d'impact et des séries contrefactuelles sur une courte période. Pour l'heure, nous avons recensé trois événements qui pourraient être inclus dans ce document : les incidents de gestion qui ont pu affecter la mesure des entrées sur plusieurs mois en 2011 et 2012, l'incident sur les relances d'août 2013 dit « bug SFR » et la réforme des règles de gestion des radiations administratives de janvier 2013. Ce document méthodologique serait mis en ligne sur les sites de la Dares et Pôle emploi. Il serait directement appelé dans l'encadré méthodologique de la publication et dans tout tableau ou graphique relatif à des données statistiques qui ont pu être affectées par le changement ou l'incident.

***Recommandation 3 : « Ajouter à la publication mensuelle des DEFM un commentaire privilégiant la tendance des derniers mois »***

La troisième recommandation part du constat que les données mensuelles que nous publions peuvent présenter une certaine variabilité qui ne relève pas entièrement de la tendance. Nous proposons donc une solution statistique consistant à calculer un indicateur de tendance qui serait mentionné dans le commentaire de la publication.

Pour définir cet indicateur, nous avons identifié quatre critères à respecter. Cet indicateur de tendance doit :

- pouvoir être calculé chaque mois ;
- être facile à expliquer et à interpréter ;
- présenter une orientation persistante (indicateur « lisse ») ;
- être capable de détecter rapidement les retournements.

Pour juger des deux derniers critères, nous utilisons comme référence la tendance sous-jacente estimée par « X12 ». Cette tendance présente les meilleures propriétés statistiques, mais nous ne pouvons pas la retenir. Elle ne répond pas en effet aux deux premiers critères, puisqu'elle se révèle difficile à expliquer et ne peut être calculée qu'*a posteriori*. Deux indicateurs ont émergé à la suite de nos échanges avec le groupe de consultation. Le premier recouvre l'évolution entre la moyenne des mois M, M-1 et M-2 par rapport aux mois M-3, M-4 et M-5, tandis que le second représente l'évolution entre le mois M-3 et le mois M, éventuellement exprimée en moyenne mensuelle.

Les évolutions mensuelles des séries d'effectifs et de flux de demandeurs d'emploi que nous publions aujourd'hui se révèlent un peu erratiques d'un mois sur l'autre. Les indicateurs que nous avons étudiés nous offrent un gain significatif en termes de lissage. Pour les séries d'effectifs de demandeurs d'emploi, le deuxième indicateur présente un gain en termes de repérage des points de retournement sans pour autant perdre beaucoup en termes de lissage par rapport au premier indicateur. Il nous semble donc préférable de choisir le deuxième indicateur pour les effectifs. Le même exercice pour les séries de flux nous amène à des conclusions légèrement différentes. Les séries s'avèrent à l'origine bien plus volatiles. Nous avons plutôt privilégié le premier indicateur dans la mesure où il offre un gain substantiel en termes de lissage, notamment en fin de période. Cet indicateur est d'ailleurs déjà utilisé pour les publications régionales.

Pour les effectifs, nous envisageons donc de revoir la première page de la publication en insérant dans le commentaire la valeur de l'indicateur de tendance et sa conversion en moyenne mensuelle. Dans le tableau qui présente les niveaux et les évolutions, nous intégrerions une colonne avec ces évolutions sur trois mois. Pour les flux, nous proposons de substituer l'indicateur de tendance aux évolutions mensuelles, avec des graphiques en moyenne mobile. Nous présenterions ainsi les niveaux en moyenne sur trois mois ; la répartition des motifs, la variation trimestrielle et la variation annuelle reposeraient également sur ces niveaux calculés en moyenne sur trois mois.

**Recommandation 4 : « Attirer l'attention des lecteurs sur la faible signification de la variation d'un mois sur l'autre en dessous d'un certain seuil »**

**Recommandation 5 : « Publier régulièrement des séries d'indicateurs visant à évaluer la variabilité statistique des DEFM en stocks et en flux »**

Nous avons regroupé ces deux recommandations, qui partent du constat que les données administratives exhaustives utilisées peuvent présenter une certaine variabilité d'un mois sur l'autre dont les origines s'avèrent assez nombreuses, qu'il s'agisse de chocs réels sur le marché du travail, d'une variabilité liée à la gestion de la liste, aux comportements des demandeurs d'emploi ou à l'imprécision de l'estimation de la saisonnalité. L'irrégularité vient perturber l'interprétation conjoncturelle de notre indicateur.

Nous envisageons donc d'adopter une approche statistique globale qui ne se limite pas à quelques facteurs que nous aurions identifiés comme susceptibles de jouer sur cette variabilité. Nous identifions la composante irrégulière comme l'écart entre la série que nous publions et la tendance sous-jacente. Nous avons représenté la distribution de l'évolution de l'irrégulier entre deux mois sur 2003-2013. Sur cette période, jamais l'irrégulier n'a évolué de plus de 40 000 demandeurs d'emploi entre deux mois. De ce fait, si nous observons d'un mois à l'autre une évolution de 50 000 demandeurs d'emploi, nous sommes assurés, au regard du passé, que cette évolution n'est pas uniquement liée à l'irrégulier, mais reflète également une évolution de tendance. Retenir les bornes minimales et maximales paraît toutefois trop exigeant. Nous pouvons accepter de nous tromper de 5 %. Nous avons donc choisi des seuils pour les demandeurs d'emploi en catégorie A et en catégories A, B et C, sur un mois et sur trois mois.

Concrètement, nous pourrions indiquer que « la probabilité que l'évolution mensuelle du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A observée diffère de l'évolution tendancielle de plus de 29 000 est inférieure à 5 % ». Autrement dit, « lorsque le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A augmente ou baisse sur un mois de plus de 29 000, la probabilité que la tendance soit de sens contraire est inférieure à 2,5 % ».

**Recommandation 6 : « Conduire une analyse préventive des risques des processus de production et de publication et prévoir une procédure de gestion de crise »**

La mission d'appui à l'Autorité de la statistique publique a été lancée dans le contexte du bug SFR et certaines recommandations en portent encore la trace. Tel est le cas de la sixième recommandation qui nous demandait de conduire une analyse préventive des risques des processus de production et de

publication et de prévoir une procédure de gestion de crise. Cette recommandation rejoint tout à fait nos préoccupations de producteurs d'être en mesure de produire la statistique attendue dans un calendrier extrêmement contraint et rigide. Nous pourrions, dans ce cadre, rassembler la documentation des processus et l'améliorer.

### ***Évolutions de la publication***

Cet exercice nous a également permis de revisiter la publication pour tenter de la rendre plus lisible et plus compréhensible de tous. Dans le cadre du groupe de consultation, nous avons repris chaque page de la publication pour expliquer les évolutions que nous envisageons. Seuls les grands axes sont ici présentés.

Nous envisageons en premier lieu d'élaborer une publication plus courte (elle compte 20 pages aujourd'hui) recentrée sur les indicateurs principaux sans pour autant perdre de l'information. Tout ce que nous retirerions de la publication resterait néanmoins présent sous une autre forme sur un autre support. Nous proposerions en particulier de supprimer les informations sur les offres, le RSA et les anciennes catégories qui nous paraissent moins centrales aujourd'hui. Nous allégerions également les informations sur les régions, dans la mesure où chaque région publie des données sur son propre territoire.

La page sur l'indemnisation pourrait être réorganisée. Elle présente aujourd'hui un statut particulier, puisqu'elle n'utilise pas que des données de la STMT. Elle devrait évoluer à la suite des travaux menés dans le cadre de la convention tripartite. Le groupe de travail sur le taux de couverture s'oriente plutôt vers une production trimestrielle. Nous devons déterminer par la suite la place à accorder à cet indicateur trimestriel dans une publication mensuelle.

Le deuxième axe consisterait à rendre cette publication plus lisible en allégeant les avertissements, en formulant des titres plus clairs, en présentant différemment les données par âge et par sexe et en intégrant des graphiques sur une plus longue période, qui reste à définir. Nous souhaiterions également enrichir la publication d'éléments méthodologiques pour aider à son interprétation en ajoutant l'indicateur de tendance et un encadré méthodologique fortement revu. L'encadré actuel est fortement centré sur les concepts, alors que notre documentation en ligne définit ceux-ci de manière très complète. Nous pourrions donc réorienter cet encadré sur les aspects méthodologiques en définissant notamment la notion de droits constatés, en explicitant notre démarche sur la variabilité et la définition des seuils et en revenant sur les différences de concept entre DEFM et BIT.

Enfin, nous avons reçu dans le cadre du groupe de consultation de nombreuses demandes d'ajout d'informations à la publication. Or, nombre de ces indicateurs sont déjà présents dans d'autres publications. Ces demandes ont démontré la nécessité de mieux articuler les publications entre elles. Nous pourrions donc intégrer un encadré « pour en savoir plus » présenté de façon thématique avec des liens vers les autres documents.

## **2. Synthèse des évolutions de la publication proposées par le groupe de consultation**

### **Jacques FREYSSINET**

Notre groupe de consultation a tenu trois réunions à intervalle très serré. Il était animé par le secrétariat du Cnis avec un apport technique de la Dares et Pôle emploi. Y participaient un certain nombre d'institutions (DGEFP, Insee, direction générale du Trésor, Unédic), des acteurs sociaux (Medef, CGT, CFDT, Unsa) ainsi que l'association des journalistes d'informations économiques et sociales. Notre groupe représentait donc les différents besoins des utilisateurs vis-à-vis de ces données. Je signalerai qu'un volumineux document de Stéphane Jugnot « *Contribution au groupe de travail du Cnis* » a été diffusé hier, ce qui n'a pas permis au groupe de lui accorder toute l'importance qu'il mérite.

Le groupe a conduit ses travaux dans une triple préoccupation. La première, centrale, consistait à assurer la mise en œuvre des recommandations de l'Autorité de la statistique publique. La Dares et Pôle emploi ont par ailleurs saisi cette occasion pour revisiter le contenu de leur publication mensuelle et les utilisateurs présents ont exprimé leurs besoins quant à l'information disponible. Le compte rendu des travaux du groupe reflète bien ces trois aspects.

Le groupe a salué de manière unanime l'importance du travail réalisé par la Dares et Pôle emploi pour fournir tous les éléments de réflexion et de débat ainsi que des solutions alternatives illustrées graphiquement. Ce groupe a constitué un lieu de concertation et de débat et ne s'est pas contenté de

valider un produit clé en main. Je tiens également à féliciter le secrétariat du Cnis qui a, dans des délais extrêmement serrés, pu établir des comptes rendus de séance validés qui reflètent tous les points de vue.

Le groupe a exprimé globalement son accord avec les propositions d'allègement de la publication dont les vingt pages se révèlent parfois répétitives ou d'intérêt limité, à la condition toutefois que figurent dans le document des liens actifs qui permettent à l'utilisateur non expert de trouver immédiatement l'information complète dont il a besoin, sans se perdre dans les différents sites. La présence de ces liens actifs constitue un élément essentiel de l'acceptation des simplifications. Un débat s'est néanmoins noué sur l'indemnisation. Pôle emploi et la Dares envisageraient de supprimer cette information, mais les utilisateurs ont très majoritairement témoigné leur intérêt à son égard. La décision finale relèvera sans doute de l'issue du groupe de travail de la convention tripartite État-Unédic-Pôle emploi qui réexamine les modes de calcul actuellement peu satisfaisants du taux de couverture. Il convient donc d'attendre l'échéance de ces travaux, cohérente avec la date de parution de la publication rénovée. Les utilisateurs se montrent quand même très attachés au maintien d'une information sur l'indemnisation et les taux de couverture.

Cinq thèmes ont fait l'objet de discussions et ont suscité des avis partagés.

La question du périmètre géographique – France métropolitaine ou France entière – se révèle délicate, puisqu'elle navigue entre le politiquement correct ou le statistiquement pertinent. Actuellement, quelques résultats globaux sont communiqués selon les deux périmètres. Ils doivent perdurer. La question porte plutôt sur les analyses désagrégées par tranche d'âge, sexe, motifs d'entrée ou de sortie. Pour certains, il paraît logique de fournir des données sur la France entière comme le fait Eurostat pour les résultats statistiques sur le chômage. Néanmoins, l'écart reste très faible entre les deux périmètres, puisque les DOM pèsent très peu. La statistique France entière n'apporte donc aucune information sur les DOM. Le groupe a estimé préférable de conserver des séries désagrégées couvrant la France métropolitaine et de prévoir des liens d'accès à des informations sur chaque DOM pris séparément comme sur chaque région de France métropolitaine. Le passage au périmètre de la France entière constituerait, pour le groupe, un faux progrès puisqu'il introduirait une modification marginale peu informative sur la situation réelle des DOM.

Un petit débat s'est noué sur la pertinence et la lisibilité des indicateurs de tendance. Le choix de pertinence conduit à recourir à des méthodes différentes pour les flux et pour les effectifs. Nous nous sommes donc interrogés sur l'éventuelle complexité induite par ce choix pour les utilisateurs, mais nous avons estimé qu'il fallait privilégier la pertinence et qu'un lien sur les informations méthodologiques permettrait de leur faire comprendre les raisons du choix de deux méthodes différentes.

Les graphiques ont également suscité quelques questions. Ils distinguent aujourd'hui les sexes pour chaque tranche d'âge. Or, Pôle emploi et la Dares proposent de publier des résultats globaux distinguant soit les sexes, soit les tranches d'âge. L'opportunité de passer d'un découpage à l'autre a partagé les avis.

Concernant la publication sur une base annuelle de séries en droits constatés issues du FHS, comme recommandé par l'ASP, la Dares et Pôle emploi ont expliqué les raisons pour retenir un recul de 6 mois. L'Unédic s'est inquiétée de n'obtenir les résultats du premier trimestre de l'année n que 18 mois plus tard et s'est interrogée sur la possibilité de disposer de l'information plus rapidement et plus fréquemment.

Enfin, de fortes insatisfactions se sont manifestées sur la connaissance des motifs d'entrée et de sortie. Actuellement, 40% des motifs d'entrée ne sont pas connus et 30% des sorties correspondent à un défaut d'actualisation que l'on ne sait pas immédiatement interpréter. Il semble que des travaux soient en cours pour améliorer un peu cette situation. Pour l'instant, la solution pour les sorties réside dans l'enquête trimestrielle conduite par Pôle emploi et la Dares auprès des sortants. Pour les entrées, il nous est proposé d'établir des liens vers d'autres sources, notamment sur les ruptures conventionnelles. La demande du groupe ne trouvera pas d'application immédiate dans la nouvelle publication mensuelle, mais tous les utilisateurs insistent pour que Pôle emploi et la Dares progressent sur les entrées inconnues et les sorties inexpliquées.

Engager un débat préalable avec les utilisateurs a présenté un grand intérêt et il semble que ces solutions qui s'en dégagent ont fait l'objet, à quelques détails près, de l'assentiment général des membres du groupe.

**Jean-Christophe SCIBERRAS**

Nous vous remercions pour votre implication dans le calendrier serré qu'était le vôtre ainsi que pour la clarté des propositions.

### **3. Débat**

#### **Bernard SUJOBERT, CGT**

Je rejoins totalement les propos de Monsieur Freyssinet sur la qualité de l'animation et de la préparation des travaux. Les utilisateurs représentaient un quart de l'effectif, les producteurs la moitié et les utilisateurs de l'administration formaient le dernier quart. Je tiens également à saluer la présence du représentant des journalistes qui nous a éclairés sur la possibilité de comprendre les différents indicateurs. Nous ne pouvons qu'encourager le Cnis à inciter les journalistes à participer à ses activités.

Nous n'avons pas encore résolu les questions des statistiques sur l'emploi et du chômage. Le rapport de Foucauld soulignait que l'enquête Emploi en continu trimestrielle formait la statistique de référence de l'évolution conjoncturelle du chômage. Or, six ans après, force est de constater que les résultats de l'enquête Emploi parus début mars n'ont pas eu l'écho dont bénéficieront ce soir probablement les DEFM. La préoccupation du rapport de Foucauld n'a pas été suivie d'effet. Il serait sans doute bon de reprendre ce rapport et ses attendus en intégrant les attentes nouvelles.

S'agissant du groupe de consultation, la catégorie ABC ne doit pas disparaître ou perdre en visibilité par rapport à la seule catégorie A. Dans le cadre du groupe, j'avais craint que les informations régionales disparaissent entièrement. Renvoyer par un lien à des statistiques et des travaux régionaux ne constitue pas une solution parfaite. Le document de synthèse doit permettre au lecteur une première vision d'ensemble des chiffres régionaux. Je me demande d'ailleurs si nous ne devrions pas interroger la commission Territoires du Cnis sur le sujet.

#### **Dominique ALLAIN**

J'avais compris qu'il restait un lien actif sur le tableau des régions.

#### **Bernard SUJOBERT**

Un lien ne suffit pas. Vous pourriez peut-être réduire les deux pages à une, mais il ne faut pas supprimer l'information pour autant.

#### **Chloé TAVAN, Dares**

Nous avons effectivement envisagé dans un premier temps une suppression pure et simple de toutes les informations régionales de la publication nationale, mais nous avons finalement choisi de conserver une page qui présenterait les effectifs de demandeurs d'emploi en catégorie A et en catégories ABC par région en données brutes.

#### **Claudine GASNIER, Autorité de la statistique publique**

Je tenais à remercier les intervenants pour la clarté des propositions formulées pour tenir compte des recommandations de l'ASP. Dans l'avis de l'ASP du 26 mars 2014, nous avons ajouté une clause de revoyure à deux ans. Les membres de l'ASP examineront donc la mise en œuvre de ces recommandations lors de leur séance de mars 2016 dans une configuration un peu nouvelle, puisque le Président de l'Autorité termine son mandat cette semaine. Son successeur sera nommé au Conseil des ministres d'aujourd'hui ou de la semaine prochaine. Deux autres membres de l'ASP seront également renouvelés, les autres ayant été reconduits dans leurs fonctions.

#### **Marc-Antoine ESTRADE, DGEFP**

Je tenais à remercier le Cnis d'avoir organisé ce groupe. À côté des enjeux de qualité statistique, ce sujet soulève des enjeux politiques importants. Nous sommes amenés à subir cette dictature du chiffre mensuel et tout ce qui peut nous apporter des éléments précis sur les tendances présente un grand intérêt, y compris dans l'utilisation de ces données à des fins politiques. S'agissant du format de la publication, je pense qu'il conviendra un jour ou l'autre de sortir du format papier qui impose de fortes contraintes et ne permet pas d'opérer des renvois vers d'autres supports. Il faudra basculer vers une solution qui autorise des degrés de lecture plus souples qu'aujourd'hui.

## **Michel ABHERVE, Université Marne-La-Vallée**

Les offres d'emploi disparaissent-elles complètement de la publication comme les mises en relation ? Je trouverais regrettable que ce document ne comporte plus aucune information sur ce sujet. Je reconnais que le sujet présente une certaine complexité, mais la façon de traiter cette complexité par la disparition m'interroge.

## **Chloé TAVAN**

Auparavant, nous publions des statistiques sur les offres selon deux concepts : les offres collectées et les offres satisfaites. Pour des raisons de continuité des séries, les offres satisfaites ont été suspendues. À côté des offres collectées, il existe aujourd'hui des offres mises à disposition par Pôle emploi. Or, nous ne sommes pas encore en mesure de calculer cet indicateur. Nous souhaitons donc recentrer cette publication sur les demandeurs d'emploi. Les séries sur les offres continueront d'être publiées, de même que les indicateurs sur les tensions qui mobilisent les offres collectées.

## **Pierre BISCOURP, Dares**

L'information sur les offres d'emploi issue des données de Pôle emploi continuera à être diffusée dans la publication *Dares Indicateurs* « Les tensions sur le marché du travail », qui analyse les offres d'emploi en les mettant en regard des demandes d'emploi dans un cadre d'analyse par métier. Cette publication trimestrielle se révèle nettement plus riche que la courbe et le tableau qui figurent actuellement dans la publication des DEFM.

## **Nicolas PROKOVAS**

Je tiens à saluer l'énorme travail produit par Pôle emploi et la Dares, car nous sommes en train de franchir une étape très importante. Dans le compte rendu du groupe, il est indiqué en page 3 que « *pour les flux, les séries étant beaucoup plus volatiles, la Dares et Pôle emploi privilégient l'indicateur n°2 et proposent de remplacer les évolutions mensuelles par celles de cet indicateur* ». Est-ce à dire que toute information mensuelle sur les flux d'inscrits disparaîtra ?

## **Chloé TAVAN**

Par motif, nous observons une succession de hausses et de baisses d'un mois sur l'autre qui brouille un peu le message et ne fournit guère d'information. Nous avons donc choisi de présenter plutôt des tendances. Pour autant, le fichier Excel associé à la publication comporte des séries mensuelles sur les entrées et sorties par motif. Il importe de distinguer l'information existante et celle que nous retravaillons pour en extraire les éléments pertinents.

## **Christel COLIN**

Je tiens également à remercier vivement Jacques Freyssinet d'avoir accepté de présider ce groupe, tous les participants ainsi que les équipes de la Dares et de Pôle emploi qui ont beaucoup œuvré pour établir ces propositions. Nous envisageons une mise en œuvre de ces différentes évolutions à l'automne. Certains points de rédaction restent à préciser. Nous allons donc préparer une maquette de la prochaine publication.

### **III. L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES HABITANTS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

#### **1. Présentation des outils d'observation statistique**

#### ***Politique de la ville : une nouvelle géographie recentrée sur 1 300 quartiers prioritaires***

#### **Marylène HENRY, Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)**

En préambule, il nous a été demandé d'effectuer un point sur la nouvelle géographie prioritaire mise en place en début d'année afin de cadrer l'ensemble des présentations. L'ancienne géographie prioritaire était composée d'une juxtaposition de territoires cibles de la politique de la ville avec notamment, au cœur de cette cible, les 2 492 quartiers CUCS (contrats urbains de cohésion sociale). Cet enchevêtrement des



territoires avait été pointé par la Cour des comptes qui, dans son rapport de juillet 2012, en avait souligné la complexité. La nouvelle géographie prioritaire a eu pour but de remettre à plat ces différents dispositifs.

La méthode de détermination des nouveaux quartiers s'est appuyée sur le seul critère des bas revenus pour identifier les territoires les plus précaires de France métropolitaine. Nous avons utilisé les données carroyées de l'Insee et nous avons défini un revenu médian et un seuil de bas revenus correspondant à 60 % du revenu médian de référence. Sur Amiens, par exemple, le revenu médian s'établit à 17 365 euros et le seuil de bas revenus à 10 419 euros. Tous les territoires qui concentrent une population d'au moins 1 000 personnes dont le revenu médian se situe en dessous de ce seuil de bas revenus constitueront donc la cible de la nouvelle géographie prioritaire. L'indicateur de revenu constitue un excellent indicateur synthétique des difficultés que peuvent rencontrer les habitants.

La loi Ville et cohésion urbaine a été promulguée le 21 février 2014. Le décret méthodologique est paru en juillet 2014 pour la métropole. S'est ouverte ensuite une phase de consultation des collectivités territoriales afin de passer du carreau de 200 mètres à un contour repérable sur le territoire correspondant au quartier prioritaire. La nouvelle géographie est donc entrée en vigueur en début d'année. Pour comparer l'ancienne géographie prioritaire et la nouvelle, l'Insee nous a communiqué un ensemble d'indicateurs. 300 communes sortent de la politique de la ville et 100 y rentrent, puisqu'elle couvre désormais 700 communes contre 900 auparavant. La géographie prioritaire se resserre et concerne 1 300 quartiers au lieu des 2 300 précédemment (métropole). La population cible est divisée par deux, passant de 7,8 à 4,7 millions d'habitants.

Pour autant, la géographie prioritaire reste relativement stable, puisque six communes sur sept restent couvertes dans la nouvelle version. 86 % des zones urbaines sensibles restent au moins en partie dans le nouveau dispositif et 62 % des habitants des nouveaux quartiers résidaient auparavant dans une ZUS ou un quartier en contrat urbain de cohésion sociale. La population réside toujours majoritairement dans les grandes agglomérations. Ce sont en effet les agglomérations de plus de 200 000 habitants et l'agglomération parisienne qui concentrent le plus d'habitants couverts par la politique de la ville. Sur tous les indicateurs calculés par l'Insee, les nouveaux territoires accueillent une population plus défavorisée que celle des zones urbaines sensibles, que ce soit pour la part des ménages locataires HLM, les ménages recevant une allocation chômage ou la part des moins de 14 ans. Les résultats de l'enquête Emploi 2013 montrent que le taux de chômage des 15-64 ans et des moins de 30 ans se révèle également plus dégradé sur les nouveaux quartiers prioritaires que dans les ZUS ou en France métropolitaine.

Du point de vue régional, le poids de certaines régions s'est renforcé, notamment le Languedoc-Roussillon, la Picardie et le Centre. À l'inverse, l'Aquitaine et la Haute-Normandie ont perdu de l'importance dans cette géographie prioritaire. Dans les DOM, nous avons employé la même méthode qu'en métropole pour la Réunion et la Martinique, car les données carroyées étaient disponibles. Dans les autres DOM, en revanche, nous avons utilisé des méthodes spécifiques et créé des indicateurs synthétiques à partir des données du recensement de la population sur différents critères sociodémographiques et sur les mailles géographiques disponibles.

### ***Le Panel Politique de la ville (PPV) : les jeunes et le marché de l'emploi***

#### **Pascal DIEUSAERT, CGET**

Depuis six ans, j'ai suivi la genèse de ce panel dans différentes institutions. Le rapport de l'ONZUS montre depuis dix ans que les populations résidant en ZUS se révèlent plus fragiles que les habitants des autres quartiers de l'agglomération. En ZUS, le taux de chômage des 15-64 ans s'élève à 23,2 % alors qu'il s'établit 10,2 % dans le reste de l'agglomération. Chez les jeunes, ce taux atteint 42,1 % en ZUS contre 22,6 % dans le reste de l'agglomération. Le taux brut de réussite au diplôme national du brevet s'élève à 75,5 % dans les collèges situés en ZUS, soit près de dix points de moins que dans les établissements situés au-dehors de ces zones. Enfin, 38 % des habitants des ZUS vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 12 % sur le reste du territoire. Cette population méritait donc une enquête dédiée.

Les chiffres de l'ONZUS s'avèrent intéressants, mais ils ne sont publiés qu'une année donnée et ne nous permettent pas de suivre les trajectoires des habitants des ZUS, notamment en cas de mobilité résidentielle. Lorsque leur niveau de revenu augmente grâce par exemple à l'obtention d'un emploi stable, les habitants quittent la ZUS. La politique de la ville a pu être critiquée, mais nous ne mesurons ni l'effet « sas » ni l'effet « nasse ». L'une des motivations premières du lancement de ce panel consistait ainsi à suivre les trajectoires des habitants sur plusieurs années consécutives. Le rapport de l'ONZUS aborde différentes

thématiques (santé, emploi, sécurité, logement, scolarité, etc.), mais les sources qu'il utilise ne permettent pas toujours d'opérer des croisements entre les différents angles d'analyse alors que ces thématiques présentent une grande interdépendance. Ce panel permet de croiser les thématiques pour dresser un état des lieux de la vie dans les zones urbaines sensibles. Enfin, ce panel permet de recueillir le ressenti des habitants sur leurs conditions de vie, notamment les opérations de rénovation urbaine, afin de conforter les points d'alerte et balayer certaines idées préconçues.

Le panel est construit sur la base de deux questionnaires, un questionnaire ménage et un questionnaire individuel. Le questionnaire Ménage est scindé en deux avec un tronc commun ménage qui s'attache à décrire la composition du ménage et un questionnaire qui aborde les thématiques propres au ménage (logement, habitat, revenus, etc.). Ce questionnaire se réfère autant que possible à d'autres enquêtes afin de pouvoir comparer les résultats du panel avec les résultats de ces enquêtes. Ces questionnaires sont adressés au référent ménage et durent entre 40 et 45 minutes. À ce questionnaire ménage s'ajoute un questionnaire individuel proposé à toutes les personnes âgées de 16 ans ou plus qui composent le ménage. Il couvre différentes thématiques provenant d'autres enquêtes SRCV, emploi, revenus, cursus scolaire, etc.).

L'investigation porte sur 40 zones urbaines représentatives des 558 ZUS qui appartiennent à des communes de plus de 10 000 habitants. Chaque année, nous interrogeons 2 000 ménages, soit 3 000 individus de 16 ans ou plus. Le panel s'attache à les suivre annuellement, y compris lorsqu'elles déménagent dans ou même en dehors d'une zone urbaine sensible, dans un rayon maximum de 150 kilomètres.

Nous avons commencé à exploiter les données de la première vague et nous finalisons aujourd'hui le redressement de la deuxième vague. La troisième et la quatrième devraient suivre dans l'année. Les données de la première vague ont donné lieu à une publication dans le cadre du rapport de l'ONZUS 2013. Un premier article présentait trois angles de vue sur les jeunes vivant en ZUS, un état des lieux des 16-29 ans, les difficultés d'accès au marché du travail et l'appréciation de leurs conditions de vie dans leur quartier. Le deuxième portait sur les conditions de vie en ZUS et un lien avec la rénovation urbaine.

Les données collectées dans PPV nous permettent de dessiner la situation des jeunes de 16 à 29 ans en ZUS par rapport à l'emploi. Nous avons ainsi pu valider la cohérence de ces chiffres avec les résultats de l'enquête Emploi. Le taux d'emploi se révèle plus fort chez les hommes et chez les plus diplômés. Les jeunes en emploi ont été interrogés sur leurs conditions de travail. Il apparaît que les jeunes des ZUS travaillent plus souvent le soir et le week-end que les personnes plus âgées. 4 % des jeunes déclarent travailler à domicile contre 13 % des 30 ans et plus. Nous avons par ailleurs demandé à tous ceux qui se déclaraient en recherche d'emploi les difficultés auxquelles ils pourraient se heurter dans le cadre de leur recherche. Au-delà du manque de relations, souligné par 36 % des jeunes, 58 % des jeunes estiment que leur manque d'expérience professionnelle peut les gêner face à un employeur. Les habitants en ZUS ne considèrent pas que leur lieu d'habitation est une source de difficulté majeure pour trouver un emploi : seulement 9 % des 16-29 ans et 10 % des 30 ans et plus ont relevé des difficultés liées au lieu de résidence ou au quartier. Enfin, la rareté des offres d'emploi, l'éloignement et l'accessibilité difficile par les transports en commun constituent les difficultés majeures des jeunes des ZUS.

Il s'agit pour l'instant d'un travail exploratoire. À terme, nous analyserons les données longitudinales. Pour l'heure, nous examinerons les résultats de la deuxième vague en nous focalisant sur le monde associatif, la pratique d'activités sportives et culturelles. À partir de 2016, lorsque nous disposerons des résultats des vagues suivantes, nous démarrerons les études longitudinales. Nous aborderons alors les questions de mobilité résidentielle en lien avec les questions d'emploi. Nous devrions également étudier les trajectoires de vie des résidents des ZUS ainsi que l'évolution positive ou négative de la perception des habitants sur leur quartier. Dans la troisième vague, nous ajouterons un module sur la perception des institutions.

En termes de publication, en dehors du Panel, nous avons procédé, dans le cadre du rapport de l'ONZUS, à une analyse à partir des enquêtes Emploi pour tenter de mesurer l'évolution de l'effet protecteur du diplôme sur le taux d'emploi. Nous constatons que l'écart entre le taux d'emploi dans les ZUS et les autres unités urbaines a augmenté entre 2007 et 2012 et que l'effet protecteur du diplôme s'est renforcé mais n'a pas permis pour autant de compenser totalement les effets de la crise.

## **Présentation des études sur l'insertion professionnelle des sortants de formation initiale résidant en ZUS à partir des enquêtes Génération**

**Valentine HENRARD**

La géolocalisation du lieu de résidence des jeunes enquêtés dans le cadre du dispositif Génération trouve son origine dans une demande de la DIV et de l'ONZUS en 2005 en vue de développer l'information statistique disponible sur les résidents des zones urbaines sensibles. Il s'agissait de s'intéresser à l'insertion professionnelle des jeunes résidant en ZUS. Par la suite, nous avons également identifié les jeunes résidant dans les quartiers CUCS et dans les zones franches urbaines.. Nous avons réalisé l'exercice pour les cohortes de 1998, 2001, 2004, 2007 et 2010. Depuis la génération 2007, nous opérons un traitement automatisé dans les bases de sondage pour prendre en compte les quartiers prioritaires de la ville dans le plan de sondage.

Les enquêtes Génération fournissent une information locale et ponctuelle retraçant les événements vécus sur le marché du travail et le mode d'habitat. Néanmoins, elles ne permettent pas d'établir un calendrier résidentiel et ne donnent qu'une information parcellaire sur la localisation résidentielle des individus, puisque nous recueillons l'adresse de l'individu communiquée par l'établissement de formation où il était scolarisé au cours de sa dernière année d'étude et l'adresse de l'individu au moment de l'enquête, c'est-à-dire trois ans après sa sortie du système éducatif. Or ces deux adresses fournissent une information de nature différente. À la fin de leurs études, les jeunes résident encore dans leur grande majorité chez leurs parents. Cette adresse révèle donc plutôt le choix de localisation de leurs parents. Nous la traitons comme une information sur les caractéristiques sociodémographiques à l'instar des données sur l'origine sociale. La localisation trois ans après la sortie du système éducatif reflète plutôt la décision individuelle du jeune, puisque nous pouvons observer un phénomène de décohabitation massif de la résidence des parents. Il peut alors exister une certaine causalité entre cette localisation choisie et le parcours du jeune durant ses trois premières années sur le marché du travail.

Plusieurs études ont utilisé les données géolocalisées. La dernière analyse était centrée sur les jeunes domiciliés dans une ZUS à la fin de leurs études pour les comparer aux autres jeunes urbains qui résident dans les quartiers hors ZUS de la même unité urbaine. Elle portait sur trois cohortes. Pour la génération 2007, nous pouvons constater que les jeunes qui résident en ZUS à la fin de leurs études ont des origines sociodémographiques plus populaires et des parcours scolaires plus courts. Les jeunes des ZUS sont plus souvent des enfants d'ouvriers, moins souvent des enfants de cadres ou de professions intermédiaires. Leur environnement familial se révèle plus éloigné du marché du travail : leur père est moins souvent en emploi et leur mère plus fréquemment sans emploi. Enfin, les jeunes issus de l'immigration non européenne sont surreprésentés chez les jeunes résidant en ZUS en comparaison des jeunes des autres zones urbaines.

S'agissant des parcours scolaires, les jeunes des ZUS suivent des parcours scolaires plus courts et plus chaotiques. Le risque de terminer l'enseignement sans diplôme supérieur au brevet des collèges est ainsi multiplié par 2,4 et ces jeunes ont deux fois plus de risque de quitter l'enseignement supérieur sans avoir obtenu de diplôme supérieur au baccalauréat. L'insertion professionnelle des jeunes résidant en ZUS se révèle plus difficile. Les parcours de ces jeunes portent d'ailleurs nettement les marques de la crise. Entre les cohortes 1998 et 2007, en effet, la part des jeunes exposés durant plus d'un an au chômage a augmenté de 11 points contre 5 points pour les autres jeunes. La part des jeunes en emploi trois ans après leur sortie de formation a baissé de 12 points contre 7 points pour les autres jeunes. Les jeunes des ZUS, moins diplômés que les autres jeunes urbains, sont plus exposés aux variations de la conjoncture, mais les conséquences de la dégradation du contexte économique restent inégales selon les secteurs et les catégories socioprofessionnelles. Elles se révèlent en effet plus prononcées pour les jeunes hommes et les jeunes non diplômés.

Les fortes différences d'origine sociale et de parcours scolaire jouent dans les inégalités observées dans l'accès à l'emploi pour les jeunes des ZUS. Nous présumons aussi que ces quartiers cibles des politiques territorialisées jouent aussi par eux-mêmes un rôle négatif sur les conditions d'insertion. Dans ces quartiers, la densité d'emplois reste faible. On y observe une ségrégation sociale, mais on peut aussi supposer l'existence d'une discrimination spécifiquement liée au territoire, qui conduirait par exemple les employeurs à ne pas recruter les habitants de certaines zones. La modélisation permet d'isoler un « effet quartier ». Pour la cohorte 2007, l'écart observé dans le taux d'emploi à trois ans entre les jeunes des ZUS et les autres jeunes urbains s'élève à 14 points. Il est en grande partie expliqué par les caractéristiques sociodémographiques et scolaires (11 points) et nous attribuons la part résiduelle (3 points) à cet « effet quartier », qui inclut notamment les effets territoriaux. Cet effet quartier varie d'une catégorie à l'autre. Les

jeunes en ZUS diplômés du supérieur s'insèrent presque aussi bien que les autres jeunes urbains. Les jeunes femmes ne souffrent pas d'un effet lié aux ZUS. En revanche, pour les jeunes hommes et pour les jeunes non diplômés, l'effet résiduel est notable et s'est renforcé entre les deux générations observées (1998 et 2007).

Ces résultats ne constituent pas une évaluation des politiques de la ville. Ils montrent que les difficultés rencontrées par les jeunes issus des quartiers s'expliquent pour une bonne part par les inégalités sociales traditionnelles. Ils font également apparaître des effets territoriaux probables et un renforcement des effets négatifs, principalement pour les non-diplômés et pour les hommes. Pour l'avenir, nous avons noué des discussions avec le CGET pour déterminer la manière dont notre dispositif Génération captera les nouveaux quartiers prioritaires et permettra d'effectuer des comparaisons avec les outils passés.

## ***Présentation de l'étude sur les contrats aidés des jeunes en ZUS***

### **François GUILLAUMAT-TAILLIET, Dares**

Les habitants des quartiers défavorisés sont confrontés à un fort chômage et un faible taux d'emploi. Le diagnostic d'un déficit d'accès à l'emploi est posé de longue date ; il persiste. Les difficultés rencontrées par ces populations sont de natures très diverses et se cumulent souvent. Lutter contre cette situation et les inégalités qu'elle engendre appelle l'intervention articulée de plusieurs politiques publiques et la politique de l'emploi cherche à favoriser l'accès à l'emploi en ciblant certaines de ses mesures phares sur des publics particuliers et/ou sur des zones particulières pour concentrer les moyens sur les personnes qui en ont le plus besoin. C'est le cas des contrats aidés et tout particulièrement des emplois d'avenir. La Dares est chargée d'effectuer un suivi annuel du recours des résidents des ZUS aux contrats aidés sur la base des données définitives, avec le recul nécessaire pour établir des statistiques de référence sur le passé récent, grâce auxquelles les pouvoirs publics peuvent définir des cibles et des orientations de court et moyen terme.

Les résultats décrivent les contrats aidés signés en ZUS, le profil des bénéficiaires et les comparent avec ceux des bénéficiaires des quartiers avoisinants. Ils s'attachent également à déterminer si l'accès à ces contrats est favorisé dans les quartiers prioritaires au-delà des écarts résultant des effets de composition sociodémographique. Notre constat s'étend aussi à d'autres dispositifs tournés vers les jeunes comme les contrats en alternance. Il est diffusé jusqu'à présent dans le rapport annuel de l'ONZUS et dans les collections de la Dares. Nous cherchons à éclairer des questions comme : la politique de l'emploi cible-t-elle les jeunes des quartiers ? La part des jeunes en contrat aidé en ZUS a-t-elle augmenté avec la crise ? Peut-on mettre en évidence des phénomènes de discrimination ou d'effet quartier ? Pour répondre à ces questions, la Dares exploite les données exhaustives sur les conventions en contrat aidé où figure l'adresse de résidence du salarié.

### **Fabien DELMAS, Dares**

Les contrats aidés constituent des contrats de travail qui bénéficient d'une certaine prise en charge du coût salarial par l'État et qui ont pour vocation de favoriser l'insertion professionnelle des publics au chômage qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi. Les deux principaux dispositifs en vigueur sont les contrats uniques d'insertion, ouverts à tout public en difficulté d'insertion, et les emplois d'avenir qui proposent des solutions d'emploi aux jeunes de 16 à 25 ans peu ou pas diplômés (CAP, BEP maximum). Avant l'embauche du salarié en contrat aidé, une convention est signée entre le futur salarié, l'employeur et Pôle emploi ou les missions locales. Cette convention est envoyée à l'Agence de services et de paiement chargée du versement de l'aide. Nous disposons donc d'une base exhaustive recensant toutes les conventions de contrat aidé conclues en France métropolitaine et dans les DOM. Cette base fournit des informations sur le salarié (sexe, âge, niveau de formation, adresse), sur le contrat (CDI/CDD, durée hebdomadaire de travail, date de début de contrat) et sur l'employeur (SIRET, secteur d'activité, effectifs présents dans l'établissement). Les contrats en alternance s'articulent autour d'une période d'apprentissage directement en entreprise et une période de formation en vue d'obtenir une qualification validée par un diplôme. Nous disposons d'une source qui recense tous les contrats validés fournissant des informations similaires à celles dont on dispose sur les contrats aidés.

Afin d'identifier les bénéficiaires des dispositifs qui résident en ZUS, nous procédons à une géolocalisation des sources en fonction de l'adresse des salariés dans le cadre d'une convention d'échange conclue entre l'Insee et la Dares, qui permet à cette dernière de bénéficier de l'expérience de l'Insee en matière de

géocodification. L'Insee géolocalise à la ZUS l'adresse des salariés bénéficiaires de ces contrats et propose deux traitements, un traitement automatique et un traitement avec reprise manuelle des rejets.

Sur l'ensemble des contrats aidés, la part des jeunes résidant dans les ZUS parmi les bénéficiaires de contrats aidés a augmenté en 2013, passant de 13 à 14,1 %. Cette augmentation est principalement liée au déploiement des emplois d'avenir. Les jeunes résidant dans les ZUS sont mieux représentés parmi les entrants en emploi d'avenir (17,1 % dans le secteur non marchand). Ce résultat vient contrebalancer la légère baisse de la part des résidents des ZUS dans les contrats uniques d'insertion. Ces sources nous permettent aussi d'étudier les profils des bénéficiaires de contrats aidés qui résident dans les ZUS et de les comparer aux autres bénéficiaires.

La comparaison entre les résidents des ZUS et les jeunes des autres quartiers de la même agglomération fait apparaître des caractéristiques classiques pour la population résidant en ZUS, un niveau de formation initiale plus faible, un nombre d'étrangers plus important, une perception plus étendue des minima sociaux, etc. Les jeunes résidents des ZUS entrant en emploi d'avenir ont connu une durée de chômage plus longue que les autres urbains, alors même que leur niveau de formation s'avérait plus élevé. Les résidents de ZUS entrant en emploi d'avenir bénéficient de conditions d'accès assouplies et peuvent avoir accès à ces emplois tout en détenant un baccalauréat. Les jeunes résidents de ZUS qui entrent dans des contrats aidés du secteur marchand occupent plus souvent des CDD ou des contrats courts, des postes à temps partiel. Dans le secteur non marchand, ces jeunes sont davantage employés par des associations.

Pour aller plus loin, nous pouvons tenter de caractériser l'accès des résidents des ZUS aux contrats aidés en mobilisant la source des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi géolocalisée. Nous calculons un taux d'accès en rapportant le flux d'entrée annuel dans chaque dispositif aux personnes qui ont potentiellement accès aux contrats aidés, que nous assimilons ici aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en début d'année. Cette approximation des taux d'accès réels met bien en évidence les écarts entre les territoires. L'accès se révèle assez similaire pour les contrats aidés du secteur marchand. En revanche, il est nettement supérieur pour les résidents des ZUS dans le secteur non marchand, puisque ceux-ci ont près de deux fois plus souvent accès aux contrats aidés. Il s'agit toutefois d'écarts bruts qui ne tiennent pas compte de la structure sociodémographique des populations de demandeurs d'emploi. Or nous pouvons suspecter que les résidents des ZUS présentent des caractéristiques qui favorisent leur accès à un contrat aidé, par exemple, le fait qu'ils perçoivent plus souvent des minima sociaux et soient inscrits plus longtemps à Pôle emploi.

Pour tenir compte de cette situation, nous pouvons modéliser le taux d'accès à un contrat aidé. Nous séparons les taux d'accès en deux composantes, l'une qui peut être expliquée par les différences de structures sociodémographiques et l'autre qui ne l'est pas. Pour l'année 2013, l'accès aux contrats aidés est favorisé pour les résidents des ZUS. La totalité de l'écart n'est pas expliquée par des différences de structures sociodémographiques, et peut donc être assimilée à une discrimination positive, d'autant plus que l'effet des facteurs inobservés dans les sources dont nous disposons - notamment les filières d'études précises, la faculté de s'exprimer dans différents niveaux de langage ou de se présenter à l'employeur selon les normes attendues - sont de nature à pénaliser l'accès des résidents des ZUS aux contrats aidés. Pour conclure, les résidents des ZUS restent très peu représentés dans les embauches en contrats d'alternance, puisque 7 % d'entre eux accèdent aux contrats de professionnalisation et 5 % aux contrats d'apprentissage.

## 2. Introduction du débat

**Michel ABHERVE, Université de Marne-La-Vallée**

Merci d'avoir invité à participer à vos travaux celui qui n'est qu'un utilisateur de statistiques. Je les utilise à la fois dans un cadre universitaire et dans mon blog sur Alternatives économiques où je suis les sujets d'emploi et d'insertion. Je me reconnais bien dans ceux qui éprouvent des difficultés à s'y retrouver parfois dans ces chiffres. Je m'étonne également que les statistiques de la Dares me permettent de savoir que 130 jeunes entrent dans le programme PACTE chaque année, mais pas le nombre de jeunes entrés dans le programme de contrat de professionnalisation en 2014 alors qu'ils doivent être environ 130 000. La différence de traitement de données pose un vrai problème de compréhension globale du système.

Un autre point de complexité réside dans l'âge. Les jeunes des deux exposés précédents sont différents. Pour les services de l'emploi, les jeunes sont couverts jusqu'au jour de leurs 25 ans, mais pour les politiques publiques, ils le sont jusqu'à la veille de leur 26<sup>ème</sup> anniversaire. Les statistiques relatives aux ZUS, enfin, s'intéressent aux jeunes jusqu'à 29 ans. Il existe donc trois barrières différentes, ce qui complique les

comparaisons. Le seuil de 26 ans a été fixé 40 ans auparavant dans un contexte socioéconomique d'accès à l'emploi bien différent. Certaines mesures tendent à perdurer jusqu'à 30 ans, mais il n'existe aucune cohérence sur le sujet.

Observer un certain recul pour pouvoir traiter les données paraît nécessaire, mais cela présente un défaut. Avec du recul, vous ne pouvez plus l'utiliser comme un outil de pilotage des politiques publiques. Le décalage dans le temps rend pratiquement inutilisable un certain nombre de données pourtant précieuses. Je comprends parfaitement que les producteurs de statistiques aient besoin de temps pour collecter, vérifier et organiser les données, mais je pense que ce temps pourrait être raccourci pour un certain nombre de points. Il reste possible de dissocier les données un peu brutes, mais quand même significatives et les données plus élaborées, mais peu utilisables.

Le programme des emplois d'avenir présente un atout, car il a été conçu comme un dispositif différentiel. Ce dispositif de droit commun associé à un accès plus favorisé pour les jeunes des ZUS a bien fonctionné quand le dispositif des emplois francs, conçu spécifiquement pour ces jeunes, s'est soldé par un échec total. Ces résultats méritent de tirer des enseignements. Mieux vaut mettre en place des dispositifs génériques avec quelques spécificités pour constituer une politique différentielle vis-à-vis d'un public particulier que des dispositifs spécifiques dont personne ne s'empare. Je note également avec intérêt que le secteur non marchand joue mieux le jeu de cette politique différentielle que le secteur marchand. Il conviendrait de s'en souvenir lors de l'évaluation de l'effet d'insertion de ces différents contrats.

Enfin, à l'évidence, la dictature politico-médiatique du chiffre de l'inscription chaque mois à Pôle emploi témoigne de la nécessité de passer à une enquête et une publication mensuelle de l'Insee qui fournira le chiffre du chômage. Le système politico-médiatique a en effet besoin d'un chiffre mensuel. Tant que nous conserverons un chiffre trimestriel, il n'intéressera personne. Sur ce sujet, pourquoi Eurostat est-il capable de publier un chiffre mensuel pour la France quand nous ne le pouvons pas nous-mêmes ? J'avoue que je n'ai toujours pas compris ce point.

### **3. Réactions et débat**

#### **Marc-Antoine ESTRADE**

La DGEFP a engagé depuis un certain temps des moyens avec le CGET pour pouvoir géocoder l'ensemble des contrats aidés dès leurs conclusions afin de chiffrer le pourcentage d'utilisation de ces contrats dans les quartiers de la politique de la ville. De nombreux débats se sont noués dernièrement sur la nécessité de relancer des outils spécifiques ouverts notamment aux diplômés du supérieur dans les quartiers de la politique de la ville. Laisser de jeunes diplômés sans emploi présente un caractère désespérant du point de vue politique. Or les réflexions sur l'existence d'un effet quartier se sont basées sur les travaux du Céreq pour conclure à l'absence de difficultés d'insertion pour les diplômés du supérieur des ZUS par rapport aux autres diplômés et considérer que les outils spécifiques devaient, le cas échéant, se concentrer sur les non-diplômés qui, eux, souffrent d'un effet quartier. Cette faiblesse de l'effet quartier est-elle stable dans le temps ?

#### **Valérie DARRIAU, CGET**

Nous avons développé un outil de géolocalisation qui nous permet d'identifier presque en temps réel la part des contrats aidés attribués aux résidents des ZUS et aujourd'hui des nouveaux quartiers prioritaires. Cet outil ne présente toutefois pas la même qualité que les équipes de l'Insee qui opèrent une reprise manuelle des rejets de géolocalisation, puisqu'il nous reste 8 % d'indéterminés. Nous nous attachons toutefois à mettre en œuvre un pilotage plus rapide, car les DIRECCTE ont besoin de cet outil pour piloter leurs actions au niveau local. S'agissant de l'effet quartier pour les jeunes diplômés du supérieur, les études du Céreq ne rejoignent pas les analyses effectuées par l'ONZUS. Ces dernières notent en effet qu'à diplôme équivalent les jeunes des ZUS n'ont pas les mêmes probabilités d'être en emploi. Nous devons examiner deux points plus attentivement. Nous n'utilisons pas tout à fait les mêmes concepts, puisque le Céreq se base sur l'adresse en fin d'études, ce qui n'est pas notre cas. Il paraîtrait également intéressant de déterminer si l'emploi est conforme au niveau de diplôme du supérieur pour développer un discours assez robuste sur la question, car des politiques publiques sont engagées sur la base de ces études. Les dispositifs incitatifs qui prévoient des dérogations pour les jeunes des quartiers semblent bien fonctionner. Nous devons consolider les approches en faveur de ces jeunes.

### **Paul SANTELMANN, AFPA**

Les jeunes résidants en ZUS ont très peu accès aux contrats en alternance, contrats de professionnalisation et contrats d'apprentissage. Or le taux de décrochage dans ces contrats se révèle très important pour les jeunes les moins qualifiés. Il importe donc d'éclairer les conditions de réussite des jeunes en difficulté dans les contrats en alternance, car ces dispositifs s'avèrent de plus en plus sélectifs vis-à-vis des jeunes qui constituaient pourtant la cible originelle de ces contrats.

### **Valentine HENRARD**

Les résultats que je vous ai présentés sont plus anciens que ceux que vous mentionnez. Il conviendrait de reprendre l'exercice sur la génération 2010 à trois ans. D'autres éléments peuvent expliquer ces écarts, notamment la variable résidentielle, puisque nous tenons compte de la résidence à la sortie des études, un paramètre qui ne peut se comparer avec la résidence trois ou cinq ans après l'entrée sur le marché du travail.

### **Philippe CORMONT, Association nationale des directeurs de missions locales**

Les données restent assez « hors sol » et n'appréhendent pas la mise en œuvre de la mesure des dispositifs ou des politiques publiques. Comme pour les limites d'âge, les concepts se rapprochent, mais se révèlent difficiles à comparer. Sur les cartes des ZUS, nous possédons toutes les données, mais nous ignorons l'implantation locale des associations. Les données ne permettent pas de voir si la DIRECCTE a soutenu ou non le développement des emplois d'avenir, par exemple. Or l'appui des institutions présente un impact majeur sur le territoire, mais nous éprouvons de grandes difficultés à trouver des données de compréhension autour de la mise en œuvre des dispositifs. À l'heure actuelle, avec la baisse des financements et l'influence des politiques européennes, les acteurs doivent justifier l'action et en comprendre les effets. Les travaux de cartographie nous apportent des renseignements passionnants, mais il manque des éléments sur la mise en œuvre des politiques publiques.

### **Jean-Cédric DELVAINQUIERE**

Approfondissez-vous vos travaux par secteur d'activité, profession et type de filière de formation des individus concernés ? Pouvons-nous envisager des investigations qui caractérisent les formations suivies, les filières, les métiers auxquels ces personnes ont accès, que ce soit pour les enquêtes Génération ou le suivi des contrats aidés ?

### **Pascal DIEUSAERT**

Le panel contient un module interrogeant les moins de 30 ans sur les parcours scolaires et universitaires. Nous pouvons aborder assez finalement les filières, les cursus. Pour les 16 ans et plus, nous cherchons aussi à déterminer si la filière suivie correspond à leur vœu initial. Nous nous limitons toutefois aux jeunes. Pour les 30 ans ou plus, nous suivons une classification assez classique en fonction du niveau d'études. Pour les personnes en emploi, nous collectons également le secteur d'activité de l'entreprise, le statut (salarié, non-salarié, agent du secteur public) et nous pouvons envisager des analyses assez approfondies sur ces sujets.

### **Jean-Cédric DELVAINQUIERE**

Dans la deuxième vague du panel, vous avez inclus un module sur les pratiques d'activité dans le cadre et en dehors du cadre associatif. Ciblez-vous essentiellement le secteur sportif ou englobez-vous toutes les pratiques ?

### **Pascal DIEUSAERT**

Nous couvrons plusieurs types d'associations, qu'il s'agisse des associations sportives, culturelles, caritatives, sociales, communautaires, religieuses, défense de quartier, anciens combattants, etc.

## **Virgil ADJAH, Conseil général de la Seine-Saint-Denis**

Au sein du Conseil général, nous avons souhaité travailler sur les demandeurs d'emploi en fin de mois en Seine-Saint-Denis, mais ces données ne sont plus accessibles gratuitement. Nous avons été contraints de les acquérir auprès de l'Insee alors que nous en disposions gratuitement par le passé.

## **Pierre AUDIBERT**

L'Insee met à disposition toutes les données qui peuvent l'être gratuitement. Certaines exploitations nécessitent parfois d'accéder à des données confidentielles et exigent un travail particulier. Elles sont alors tarifées au demandeur. Il est possible, mais il faudrait le vérifier, que vous ayez demandé un produit sur mesure, c'est-à-dire une exploitation particulière pour pouvoir disposer d'un tableau que vous n'auriez pas pu constituer vous-mêmes à partir des informations disponibles.

## **Virgil ADJAH**

Auparavant, les données de Pôle emploi étaient accessibles gratuitement. Nous publions un bulletin trimestriel de conjoncture en utilisant les DEFM avec les qualifications par commune. Or, cela nous est désormais impossible.

## **Frédéric LAINE, France Stratégie**

Les analyses de taux d'emploi et de taux de chômage apparaissent comme des analyses concurrentes. Obtenons-nous, à partir de ces analyses, des informations différentes sur les ZUS ? Le halo autour du chômage se révèle sans doute plus important dans les ZUS. Avez-vous conduit des travaux spécifiques sur le sujet ? Vous avez pointé une certaine endogénéité entre la situation professionnelle et la situation sur le marché du travail. Des travaux utilisant des panels décrivant la relation entre la résidence en ZUS et l'évolution de la situation professionnelle ont-ils été conduits ? Existe-t-il des panels croisant localisation en ZUS et trajectoire ?

## **Valérie DARRIAU**

Les rapports de l'ONZUS distinguent souvent les deux approches du taux d'emploi et du taux de chômage et nous observons des écarts relativement importants. En ZUS, l'inactivité des femmes se révèle très forte et s'est largement répandue à la faveur de la crise. Les analyses conduites selon ces deux approches montrent des phénomènes différents. Nous souhaiterions effectuer un croisement des DADS et des fichiers historiques de demandeurs d'emploi et nous cherchons à établir des séries longues sur le sujet. S'agissant de la contextualisation des résultats au niveau des politiques publiques territoriales, la mise en œuvre des contrats de ville qui s'engage en 2015 doit quand même traduire l'implication des acteurs de droit commun, ce qui nous donnera des éléments de contexte territorial intéressants à examiner dans une perspective évaluative. Quant à l'implantation des services publics, nous avons travaillé avec Pôle emploi et d'autres acteurs comme la CNAF pour parvenir à définir des indicateurs de desserte des quartiers prioritaires par les services publics. Nous avons, pour cela, utilisé le fichier d'implantation des missions locales. Je vous propose d'échanger sur le sujet ultérieurement.

## **Jean-Christophe SCIBERRAS**

Je vais devoir vous quitter. Je confie la présidence à Pierre Audibert.

## **Nicolas PROKOVAS**

L'Éducation nationale, qui vient de dessiner de nouvelles zones d'éducation prioritaire, a-t-elle pris en compte la nouvelle géographie prioritaire ?

## **Valérie DARRIAU**

Nous avons travaillé en étroite liaison avec la DGESCO et la Depp sur ce sujet. Nous pouvons observer une très nette convergence, puisque 99,9 % des collèges identifiés en « REP+ » se trouvent à moins de 500 mètres d'un quartier prioritaire de la politique de la ville. Nous avons croisé nos approches et nous analysons aujourd'hui plus finement les écoles rattachées à ces réseaux. Plusieurs mesures inscrites au dernier comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté visent justement à déployer sur l'ensemble des



collèges et réseaux REP+ des dispositifs de la politique de la ville, notamment les dispositifs de réussite éducative.

### **Gérard BOUVIER, DGEF**

Mes remarques portent sans doute des problématiques de faisabilité ou de pertinence, mais j'ai été frappé par le caractère « *origine blind* » de la plupart des exposés et des approches présentés ce matin. On observe des écarts de situation (emploi, chômage, niveau de diplôme) selon que la personne est étrangère, immigrée, mais française ou descendante d'immigrés, mais on n'en tire pas les conséquences sur un éventuel effet d'origine. Quelle information pourrions-nous envisager d'insérer dans les systèmes d'enquête pour tenter de comprendre ces écarts ? Pour les premières générations, l'expérience de la vie en France joue manifestement sur de nombreux indicateurs d'inclusion sociale. Pour la deuxième génération, la situation se révèle beaucoup plus complexe. Dans certains cas, l'origine ne constitue qu'un stigmate de plusieurs facteurs. Je m'appuie en cela sur les études de Madame Brinbaum sur l'éducation. Dans l'enquête Information vie quotidienne, plusieurs questions portent sur l'aptitude dans la langue française et la connaissance de la société française et pourraient, si elles étaient bien prises en compte, expliquer un certain nombre de phénomènes sociaux.

### **Valentine HENRARD**

Dans les résultats de l'enquête Génération, j'ai mentionné brièvement l'origine des parents. Nous constatons effectivement dans les ZUS que le nombre de personnes descendant d'immigrés non européens se révèle plus important. En revanche, le dispositif Génération ne comporte pas de questions sur la durée de vie en France. Nous couvrons la thématique de l'insertion professionnelle, mais l'aptitude linguistique n'apparaît pas dans les études.

### **Virgil ADJAH**

Les travaux que nous avons conduits à partir des données de Pôle emploi produisent des résultats relativement surprenants. Nous constatons en effet que ce sont les titulaires d'un diplôme supérieur au bac+3 qui augmentent le plus dans le stock des DEFM alors que les intervenants s'accordaient à dire ce matin que le diplôme joue un effet protecteur. Qu'en est-il ?

### **François GUILLAUMAT-TAILLIET**

Il y a le temps du pilotage et le temps de l'étude. L'information produite avec un peu de recul offre quand même un gain et constitue une référence utile pour tous. Nous essayons cependant, autant que possible, de fournir une information utile au pilotage, même si nous ne souhaitons pas nécessairement la publier. Le travail de géocodification réalisé par l'Insee offre une amélioration notable de l'information et c'est cette information de meilleure qualité que nous publions.

Nous utilisons de plus en plus l'information administrative. Elle nous permet de traiter des données exhaustives. L'information est directement disponible, mais elle ne présente pas le même degré de précision qu'une enquête. Nous connaissons le niveau de formation, mais pas la filière, l'école ou le diplôme. Par contre, nous connaissons avec précision le métier sur lequel est affecté le bénéficiaire d'un contrat aidé. Approfondir l'analyse exigerait de conduire des enquêtes.

### **Valérie DARRIAU**

L'effet protecteur du diplôme s'est renforcé durant la crise, mais il ne compense pas le phénomène lié au lieu de résidence. Le taux d'emploi des habitants des quartiers prioritaires diplômés du supérieur reste significativement différent de celui des diplômés du supérieur habitants un autre quartier urbain. Pour autant, les concepts, les tranches d'âge et les géolocalisations se révèlent différents et méritent un travail approfondi pour élaborer un discours robuste sur ce segment de population.

### **Nicolas PROKOVAS**

Il conviendrait d'intégrer dans vos travaux le nombre d'années d'études, le diplôme, etc.

## **Yaël BRINBAUM, Centre d'études de l'emploi**

Je suis également étonnée que le sujet des origines migratoires et géographiques soit si peu évoqué. Sur ces thèmes, il paraît vraiment dommage de ne pas pouvoir identifier les jeunes issus de l'immigration, car je pense que la discrimination positive ne touche pas tous les jeunes. Dans le panel de la ville, pouvez-vous identifier les jeunes en fonction de leur origine ou du lieu de naissance des parents ? En outre, pouvons-nous accéder aux données ? Un groupe de travail peut-il se mettre en place ?

## **Pascal DIEUSAERT**

La question du lieu de naissance des parents est effectivement posée. Nous pouvons construire une variable sur l'origine des jeunes et de leurs parents. Quant aux données du panel, nous bâtissons actuellement un groupe d'exploitation pour définir les pistes de travail. Il devrait voir le jour dans quelques semaines.

## **Michel ABHERVE**

Le fait d'ajouter une interrogation sur les parents nés hors de France constitue un progrès, mais les parents de la génération des jeunes d'aujourd'hui sont nés en France. De ce point de vue, nous manquons de possibilités pour appréhender une situation qui présente certaines conséquences sur l'insertion professionnelle des jeunes.

## **Yaël BRINBAUM**

Nous avons lancé une petite enquête statistique avec l'APEC sur les diplômés de l'enseignement supérieur en recherche d'emploi ou en emploi. Or le lieu de résidence et le sentiment de discrimination lié au lieu de résidence sont très souvent cités comme des obstacles dans l'accès à l'emploi.

## **IV. PROPOSITION D'AVIS**

### **Pierre AUDIBERT**

Nous formulons un certain nombre d'avis sur la base de nos discussions. Ils restent volontairement assez succincts, mais ils nous permettent de suivre l'évolution des sujets que nous étudions.

### **Dominique ALLAIN**

Nous vous proposons, sur le deuxième thème, l'avis suivant :

**Le Conseil veillera à ce que la production des données sur les quartiers prioritaires soit fournie avec régularité et s'accompagne d'études aux conclusions claires pour des non-spécialistes. À l'horizon de deux ans à trois ans, il souhaite refaire le point sur les données et analyses disponibles permettant d'éclairer le débat.**

### **Valérie DARRIAU**

Nos discussions se sont concentrées sur la nécessité d'aller au-delà des indicateurs classiques du taux de chômage et du taux d'emploi et d'approfondir les effets territoriaux et les effets d'origine.

### **Nicole ROTH**

Outre les conclusions claires sur les non-spécialistes, il convient d'insister sur un aspect plus analytique. Nous pourrions peut-être ajouter que les facteurs explicatifs doivent être bien étudiés. Nous sommes en attente d'informations plus fines sur les déterminants à l'œuvre.

### **Pierre AUDIBERT**

Nous pourrions indiquer « *s'accompagne d'études analysant des facteurs explicatifs comme l'origine, le niveau et la nature précise du diplôme, etc.* ».

**Nicolas PROKOVAS**

Il s'agit bien sûr d'éléments extrêmement structurants, mais je crains qu'en listant certains éléments, nous en oublions d'autres tout aussi pertinents. Nous n'avons pas abordé par exemple le tissu économique alors qu'il présente une grande importance dans ces quartiers.

**Pierre AUDIBERT**

Je suis sensible aux effets d'origine. Il me paraît indispensable de pouvoir effectuer un nouveau point dans deux ou trois ans.

**Bernard SUJOBERT**

Nous évoquerons ce sujet lorsque le panel reviendra devant la Commission pour avis d'opportunité.

**Valérie DARRIAU**

Nous avons procédé à la dernière interrogation l'année dernière. L'opération est désormais terminée et nous sommes en phase de redressement des données.

**Pierre AUDIBERT**

Je vous propose d'adopter cet avis. Vous pourrez cependant nous transmettre d'autres demandes de modification ultérieurement.

*Sous réserve des modifications actées en séance, l'avis est approuvé.*

**Dominique ALLAIN**

Pour la mise en œuvre des recommandations de l'Autorité de la statistique publique, je vous propose l'avis suivant :

**Le Conseil salue l'important travail réalisé par la Dares et Pôle emploi pour répondre aux recommandations émises par l'Autorité de la statistique publique sur la publication mensuelle lors de la labellisation des statistiques mensuelles des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.**

**Il note que la Dares et Pôle emploi ont émis en parallèle d'autres propositions détaillées visant à améliorer la lisibilité de cette publication mensuelle, en la recentrant notamment sur les indicateurs principaux. Le groupe de consultation a fait part de ses réactions et a proposé des évolutions complémentaires.**

**La sortie de la publication mensuelle renouvelée est prévue à l'automne 2015. Pour s'assurer de sa bonne lisibilité, le Conseil souhaite qu'une maquette de cette publication renouvelée soit soumise au préalable au groupe de consultation.**

**Jacques FREYSSINET**

Pourrions-nous imaginer une consultation par e-mail avant d'envisager une réunion si des problèmes apparaissent ?

**Pierre AUDIBERT**

Nous indiquerons « *soit soumise au préalable au groupe de consultation sous une forme appropriée* ».

*Sous réserve des modifications actées en séance, l'avis est approuvé.*

## V. DEMANDES D'ACCES A DES SOURCES ADMINISTRATIVES AU TITRE DE L'ARTICLE 7bis DE LA LOI DE 1951

### Dominique ALLAIN

Nous avons reçu plusieurs demandes au titre de l'article 7bis de la loi de 1951.

La Drees demande l'accès aux données fiscales *via* l'Insee. Cette demande est plutôt liée à la commission Services publics et services au public, mais nous la soumettons à votre approbation pour des raisons de calendrier et nous en informerons la commission ultérieurement. La Drees souhaite effectuer un appariement des données de l'échantillon interrégime avec les données fiscales pour mieux connaître le niveau de vie des retraités, approfondir le lien entre pension de retraite et autres revenus et mieux appréhender le non-recours au minimum vieillesse. Actuellement, aucune base du dispositif statistique ne répond à cette préoccupation.

La Dares souhaite accéder aux fichiers issus des bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC) et aux tableaux récapitulatifs (TR) portant sur les années 2010 et 2012 détenus par l'ACOSS. Ces fichiers doivent lui permettre de décrire, en fonction des caractéristiques des entreprises, les taux effectifs de cotisations sociales patronales ainsi que les exonérations dont bénéficient éventuellement les employeurs. Jusqu'à présent, la Dares réalisait ces travaux d'analyse à partir de l'enquête ECMOSS sur le coût du travail et la structure de la main d'œuvre. Or cette enquête couvre le champ des entreprises de dix salariés ou plus alors que les données de l'ACOSS présentent le double avantage d'étendre le champ des allègements étudiés aux entreprises de moins de dix salariés et d'opérer une analyse sur les nomenclatures sectorielles fines.

La Dares demande également à pouvoir accéder aux fichiers issus des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) de l'ACOSS de 2012 à 2014 afin de poursuivre les travaux d'analyse statistique et d'évaluation sur le contrat de génération, qui ont déjà donné lieu à l'alimentation du tableau de bord mensuel des politiques de l'emploi et à un *Dares Analyses*. Le recours aux DPAE se justifie par le volume en jeu et son ciblage sur les entreprises de moins de 50 salariés, dont la couverture par l'enquête sur les mouvements de main d'œuvre n'est pas exhaustive.

### Bernard SUJOBERT

Ne sous-estimons pas l'enjeu et la pertinence de la deuxième demande. Permettant de connaître les taux effectifs de cotisations sociales patronales et les exonérations dont bénéficient les employeurs, cette demande recueille notre soutien plein et entier.

### Marc-Antoine ESTRADÉ

La DGEFP soutient également ces demandes, notamment l'accès aux DPAE, car les recrutements restent insuffisamment étudiés.

### Un intervenant

L'accès aux DPAE demandé par la Dares aujourd'hui sert uniquement à étudier le taux de recours au contrat de génération et ne vise pas à réaliser des études plus générales.

*La Commission Emploi, qualification et revenus émet un avis favorable aux demandes d'accès qui lui sont soumises au titre de l'article 7bis de la loi de 1951.*

## CONCLUSION

### Pierre AUDIBERT

Je vous remercie pour votre participation.

*La Commission Emploi, qualification et revenus du travail se réunira le 25 septembre 2015 au matin.*

*La séance est levée à 12 heures 50.*

---

## DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

---

- [Projets d'enquêtes pour avis d'opportunité - Commission Emploi, qualification et revenus du travail](#)
- [Demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 - Commission Emploi, qualification et revenus du travail](#)

---

## DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

---

- [Labellisation des statistiques mensuelles de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi - Dares et Pôle Emploi](#)
- [Politique de la ville : une nouvelle géographie recentrée sur 1300 quartiers prioritaires - CGET](#)
- [Le Panel Politique de la Ville \(PPV\) : les jeunes et le marché de l'emploi - CGET](#)
- [Présentation des études sur l'insertion professionnelle des sortants de formation initiale résidant en ZUS à partir des enquêtes Génération du Céreq](#)
- [Les contrats aidés dans les Zus - Dares](#)
- Note du Céreq concernant le champ de l'enquête CVTS 5

---

AVIS D'OPPORTUNITÉ  
ET  
DEMANDE ARTICLE 7BIS

---

**Avis d'opportunité pour les enquêtes présentées**

*Page*

- Enquête 2016 de cheminement tous niveau de sortie du système éducatif - Génération 2013 [32](#)
- Enquête CVTS-5 Formation Professionnelle Continue dans les Entreprises [34](#)

*Les fiches de présentation détaillée des enquêtes sont disponibles sur le site du Cnis.*

**Demandes d'accès à des sources administratives  
au titre de l'article 7bis de la loi de 1951**

*Page*

**Formulée par la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (Drees) du  
Ministère des affaires sociales et de la santé :**

- Données fiscales détenues par l'Insee issues du fichier impôt sur le revenu de la DGFIP [36](#)

**Formulée par la Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES),  
Ministère du Travail de l'Emploi de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social :**

- Données issues des BRC détenues par l'Acoss [37](#)
- Données issues des DPAE détenues par l'Acoss [39](#)

## **Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif Génération 2013**

*Type d'opportunité* : renouvellement

*Périodicité* : tous les 3 ans

*Demandeur* : Centre d'Etudes et de REcherches sur les Qualifications (Céreq) - Département des Entrées et Évolutions dans la Vie Active (Deeva)

Au cours de sa réunion du 25 mars 2015, la Commission Emploi, Qualification et Revenus du travail a examiné le projet d'enquête européenne sur l'enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducation « Enquête Génération 2013 ».

Depuis 1998, le Céreq a mis en place un dispositif d'enquêtes afin d'étudier tous les trois ans l'accès à l'emploi et les premières mobilités professionnelles des jeunes à l'issue de leur formation initiale. Les deux ministères de tutelle du Céreq ; le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social sont à l'origine de l'enquête.

Le dispositif est structuré en deux types d'opérations en alternance :

- Une enquête Génération panélisée (socle de 30 000 à 60 000 questionnaires) comprenant une première interrogation trois ans après la sortie du système éducatif et des ré-interrogations cinq ou sept ans après la sortie.
- Une enquête sur une taille plus réduite (socle de 25 000 questionnaires environ) comprenant seulement une interrogation à trois ans. L'enquête génération 2013 est de ce type.

Le questionnaire de base aborde les thèmes suivants : le parcours scolaire, l'identification du plus haut diplôme, les diplômes obtenus après 2010, le calendrier mensuel d'activité sur les trois années suivant la sortie du système éducatif avec une description détaillée de l'ensemble des séquences, les caractéristiques individuelles et l'environnement familial. À ce questionnaire de base s'ajoutent plusieurs modules complémentaires pour répondre à des besoins d'extension ou de recherche spécifique. Lors de la dernière enquête génération, des extensions d'échantillon et/ou de questionnement ont ainsi été demandées par la DGESIP, la DGAFF, la DREES, le CGDD, le Ministère de la Jeunesse et du Sport, l'Agefiph et 3 régions (Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Paca).

L'objectif du dispositif est de produire de manière comparable dans le temps des indicateurs sur l'insertion professionnelle des jeunes par niveaux de formation et de diplôme. La continuité du dispositif assure des comparaisons sur une quinzaine d'années de l'insertion professionnelle des jeunes.

Les principales sources statistiques extérieures au Céreq qui appréhendent les entrées dans la vie active des jeunes sont l'enquête emploi de l'INSEE, les enquêtes Insertion dans la Vie Active et Insertion Professionnelle des Apprentis de la DEPP, le panel Entrées dans la Vie Active conduit par l'INSEE et l'enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'Université que le SIES a mis en place. Au niveau européen, les sources d'information proviennent des enquêtes Labour Force Survey qui sont une harmonisation des enquêtes nationales sur l'emploi (Enquête Emploi pour ce qui concerne la France). Par rapport aux enquêtes basées sur une notion de « classe d'âge », le dispositif Génération est fondé sur une notion de « promotion » (sortie du système éducatif une année donnée).

La « Génération 2013 » concerne l'ensemble des « primo sortants » de formation initiale en 2012-2013 (année scolaire), diplômés ou non de France Métropolitaine et des Dom. Il n'existe pas de base nationale des sortants du système éducatif une année donnée. Le Céreq constitue donc sa propre base de sondage de jeunes présumés sortants du système éducatif à partir des bases élèves du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. La précédente base de sondage (Génération 2010) était composée de 1 100 000 jeunes présumés sortants du système éducatif.

Dans une visée exploratoire, des appariements avec des sources administratives ont été réalisés ou sont envisagés avec le Fichier Historique de Pôle Emploi et avec les DADS de l'INSEE afin de permettre de réaliser des études sur le recours au service public de l'emploi et d'améliorer la qualité de l'information en évitant les effets de mémoire et de reconstruction biographique.

Le tirage de l'échantillon de l'enquête est prévu fin 2015 selon un plan de sondage à un seul degré, stratifié et équilibré, avec des probabilités inégales. L'enquête aura lieu entre avril et juin 2016. Le temps de passation du questionnaire sera compris entre 15 et 25 minutes. Le contenu du questionnaire sera proche de la version du questionnaire de l'enquête réalisée en 2010 auprès de la Génération 2007.

Il s'agit d'une enquête téléphonique avec saisie simultanée des réponses sur ordinateur (CATI). Parallèlement à la collecte par téléphone, une collecte multimode internet/téléphone pourrait être menée pour prolonger les expérimentations précédentes d'introduction du mode de collecte par internet. La réalisation des enquêtes sera confiée à un sous-traitant ; il sera chargé de concevoir le développement informatique du questionnaire et d'effectuer la passation des questionnaires par téléphone.

Le Comité de Concertation des enquêtes Génération se réunit deux fois par an. Il est composé de la Depp, Dares, Direction générale de l'enseignement scolaire, Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, Délégation générale à l'emploi et de la formation professionnelle, de la Direction Générale de l'administration et de la fonction publique, des partenaires sociaux, des représentants d'observatoires, d'organismes d'études et de recherche (Insee, Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles, Institut de recherche en économie de l'éducation, Observatoire régional de l'emploi. Sur proposition du comité du label, le Céreq élargira ce comité de concertation aux associations d'étudiants et de familles, à l'Union Nationale des Missions Locales, aux représentants de la Politique de la Ville.

L'exploitation des résultats sera principalement réalisée par le Céreq et son réseau de Centres Associés régionaux. Les résultats feront l'objet de publications dans les collections habituelles du Céreq (Bref, Notes Emploi Formation, Quand l'École est finie, RELIEF) et sur le site Internet du Céreq. Les fichiers anonymisés d'enquête seront transmis au centre Maurice Halbwachs pour mise à disposition auprès de la communauté des chercheurs.

Les utilisateurs sont divers : les deux ministères de tutelles, les ministères demandeurs d'extensions (Sport, Santé, Fonction publique, Écologie, ...), les acteurs publics de l'orientation et de l'insertion des jeunes, les acteurs de la formation professionnelle, les observatoires de branches, les Régions, les observatoires régionaux de l'emploi et de la formation, les chercheurs, le grand public (via les médias).

La charge estimée pour la réalisation d'une enquête Génération est de cinq temps plein sur un an, comprenant à la fois le temps des personnes de l'équipe IGE et celui des chargés d'études du département. De plus, le coût externe de la sous-traitance est estimé à environ 500 000 euros HT.

L'opportunité est demandée pour l'unique interrogation en 2016 de la Génération 2013.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

**L'opportunité est accordée pour cinq années** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.



## **Enquête sur la Formation Professionnelle Continue dans les Entreprises CVTS - 5**

*Type d'opportunité* : renouvellement

*Périodicité* : tous les 5 ans

*Demandeur* : CEREQ

Au cours de sa réunion du 25 mars 2015, la Commission Emploi, Qualification et Revenus du travail a examiné le projet d'enquête européenne sur la Formation Professionnelle Continue dans les entreprises « Continuing Vocational Training Survey 5th edition ».

Il s'agit de la cinquième édition de l'enquête CVTS, elle portera sur l'année 2015 et sera réalisée en 2016. L'enquête CVTS fait l'objet d'un règlement européen (Règlement No 1552/2005 du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relatif aux statistiques sur la formation professionnelle en entreprise), qui impose aux États la collecte des données tous les 5 ans.

La stratégie européenne s'articule autour de trois principales enquêtes : AES (Adult Education Survey), LFS (Labour Force Survey) et CVTS. AES donne des informations sur la participation des individus aux activités d'éducation et de formation tous les 5 ans ; LFS fournit des évolutions annuelles pour une série limitée d'indicateurs ; et CVTS complète AES tous les 5 ans en éclairant les stratégies des entreprises pour le développement des qualifications des salariés.

Le principal objectif de l'enquête est de fournir des indicateurs comparables en Europe et dans le temps sur le financement de la formation continue par les entreprises et leurs politiques de formation. Le questionnaire se décline en 8 grandes thématiques : données structurelles de l'entreprise ; politique et stratégie de gestion de la main d'œuvre et de formation continue ; modalités de formation (cours et stages, formation en situation de travail, rotation sur poste, etc.) ; données quantitatives sur la formation (stagiaires, heures, organismes dispensateurs) ; données financières ; évaluation des formations (qualité, impact, difficultés) ; raisons pour lesquelles l'entreprise n'a pas dispensé de formation professionnelle continue ; contribution de l'entreprise à la formation professionnelle initiale. Comme pour les précédentes éditions, le volet français de CVTS-5, outre les questions européennes, associera quelques questions françaises complémentaires.

Lors de la précédente édition, les données françaises ont été collectées et transmises dans les délais impartis à Eurostat. Elles ont été publiées dans des tableaux d'indicateurs sur le site Internet d'Eurostat. Les exploitations des données ont donné lieu à de nombreuses publications. En outre, l'enquête précédente a permis de dresser un état des lieux sur les pratiques de formation des entreprises avant la réforme de la formation professionnelle de 2014.

Avec la suppression de la source fiscale « 2483 » à partir de l'année 2015, l'enquête CVTS sera une source centrale sur la formation professionnelle continue financée par les entreprises en France. Elle sera utilisée pour suivre la mise en application de la réforme sur la formation professionnelle.

Les unités enquêtées sont les entreprises de 10 personnes et plus de France métropolitaine, à l'exclusion des secteurs de la santé humaine et de l'action sociale, de l'enseignement et de l'administration publique. Dans la continuité des précédentes éditions, la taille de l'échantillon devrait être d'un peu plus de 8 500 entreprises, ce qui conduirait à environ 5 000 entreprises répondantes. Les entreprises du secteur privé seront tirées dans le répertoire SIRUS par l'INSEE. Conformément au règlement européen, l'échantillon sera stratifié en 20 catégories Nace et en 6 classes de taille. Les entreprises seront interrogées par téléphone avec un support CATI entre septembre et décembre 2016. Compte tenu des allègements du questionnaire européen, le temps moyen d'interrogation pour CVTS5 devrait être de 35 minutes environ.

Le Céreq participe à une Task-Force européenne composée de représentants des États-membres participant à l'enquête. Pour le volet français, un comité de pilotage sera constitué et regroupera le Céreq, la DARES, l'INSEE, la DGEFP, la DEPP, le CNEFOP, le CNEFP et des directeurs de ressources humaines. Les partenaires sociaux seront également consultés.

La phase de conception, préparation, coordination avec Eurostat et traitement sollicitera 2 chargés d'études du Céreq avec le soutien de la Dares. La division Sondage de l'Insee sera aussi mobilisée pour

les phases de tirage de l'échantillon et de pondération. La collecte des données (réalisée par voie téléphonique et éventuellement par courrier) sera effectuée par un ou plusieurs prestataires choisis par appel d'offres. Compte tenu des coûts relatifs à la précédente édition, les coûts externes de la collecte sont estimés à environ 365 k €.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

**L'opportunité est accordée pour cinq années** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

**Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 JUIN 1951  
modifiée  
aux données fiscales détenues par l'Insee issues du fichier impôt sur le revenu  
(dénommé POTE) de la DGFIP**

**1. Service demandeur**

DREES – sous-direction « Observation de la Solidarité » - bureau Retraites

**2. Organisme détenteur des données**

Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

**3. Nature des données demandées**

Les données fiscales sont issues du fichier impôt dénommé POTE et sont cédées par la DGFIP à l'Insee dans le cadre du protocole d'accord n°1999-023D signé le 28 janvier 2000 entre la DGFIP et l'Insee, modifié par 3 avenants, en application de l'article 7bis de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée et de l'article L.135D du livre des procédures fiscales.

La DREES souhaite demander à l'Insee de réaliser un appariement de ces données avec les données de l'échantillon interrégimes de retraités (EIR). Les variables demandées portent sur :

- La structure du foyer et les dates de naissance de ses membres ;
- Les informations relatives au revenu des personnes présentes dans l'échantillon interrégimes de retraités ;
- Les informations relatives au revenu du foyer des personnes présentes dans l'échantillon interrégimes de retraités.

**4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées**

Une fois appariées avec les données de l'EIR, les données fiscales permettront d'étudier les revenus du foyer au-delà des pensions de retraites présentes dans l'EIR (dimension ménage et les autres revenus que les pensions de retraite). Ces données permettront notamment de mieux connaître le niveau de vie des retraités, d'approfondir le lien entre pension de retraite et autres revenus, et de mieux appréhender le non-recours au minimum vieillesse.

**5. Nature des travaux statistiques prévus**

Réalisation d'études statistiques en vue de répondre aux objectifs généraux.

Réalisation d'enquête complémentaire sur des sous-populations (pour mesurer et expliquer, par exemple, le non-recours au minimum vieillesse).

**6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet**

Actuellement aucune base de données sur les retraites ne contient à la fois la triple dimension ménage, ensemble des revenus, détail des pensions individuelles.

La Commission « services publics et services aux publics » a émis le 14 mai 2013 un avis favorable à ce projet d'appariement entre l'EIR et les données fiscales.

**7. Périodicité de la transmission**

La transmission des données serait réalisée à chaque vague de l'EIR, c'est-à-dire tous les 4 ans.

**8. Diffusion des résultats**

Articles dans les collections de la DREES : Études et Résultats ou Dossiers Solidarité et Santé.

**Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 JUIN 1951  
modifiée  
à des données issues des BRC détenus par l'ACOSS**

**1. Service demandeur**

DARES, Ministère du Travail de l'Emploi de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social

**2. Organisme détenteur des données demandées**

ACOSS

**3. Nature des données demandées**

Fichiers issus des Bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC) et des Tableaux récapitulatifs (TR) portant sur les années 2010 et 2012.

**4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées**

Décrire, en fonction des caractéristiques des entreprises, les taux effectifs de cotisations sociales patronales, ainsi que les exonérations dont bénéficient éventuellement les employeurs. Cette étude permettra en particulier de cerner les entreprises prioritairement ciblées par les avantages sociaux, et les types de dispositifs dérogatoires dont elles peuvent bénéficier.

**5. Nature des travaux statistiques prévus**

Les informations recueillies dans les fichiers issus des BRC et TR, au niveau des établissements, seraient appariées aux données agrégées par établissements issues des fichiers statistiques DADS de 2012 produits par l'Insee, ainsi qu'aux données de l'Enquête sur le coût du travail et la structure de la main d'œuvre (ECMOSS) de 2010.

**6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet**

Cette étude s'inscrit dans le prolongement d'une étude menée par la DARES et l'INSEE à partir de l'enquête ECMOSS de 2010<sup>1</sup>.

L'étude menée à partir d'ECMOSS 2010 a permis de décrire le profil moyen du taux de cotisations patronales effectivement acquitté par un employeur selon le niveau de la rémunération versée, et de décliner ce profil selon certaines caractéristiques des entreprises et des salariés. Par ailleurs, la simulation des principaux dispositifs dérogatoires aux cotisations sociales patronales (allègements généraux sur les bas salaires, exemption de l'épargne salariale de l'assiette des cotisations, déduction forfaitaires sur les heures supplémentaires) a permis de préciser leur impact sur le coût du travail à différents niveaux de salaires.

Toutefois, du fait de la nature des informations disponibles dans l'enquête ECMOSS, l'analyse a été limitée. D'une part, le champ de l'enquête ECMOSS est restreint aux entreprises de 10 salariés ou plus, excluant ainsi de l'étude une partie non négligeable de l'emploi. D'autre part, si l'enquête ECMOSS renseigne sur la somme des cotisations sociales effectivement payées par une entreprise 10 salariés ou plus, elle ne fournit pas d'information sur les montants relatifs aux différentes exonérations dont elle peut bénéficier. Pour cette raison, l'étude d'Ananian, Demailly et Pons a été menée en simulant uniquement le montant des principaux

<sup>1</sup> Ananian S., Demailly D. et Pons Y., « Allègements et autres dispositifs dérogatoires aux cotisations sociales patronales : une analyse empirique dans les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé en 2010 », Document d'Études n°186, DARES, novembre 2014 (<http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques-de-76/etudes-et-recherches-77/publications-dares-98/documents-d-etudes-327/2014-186-allegements-et-autres-18094.html>).

allègements, au prix de certaines hypothèses (absence de non recours, répartition du versement des primes dans l'année...).

Le recours aux données de l'ACOSS relatives aux exonérations dont bénéficient éventuellement les cotisants permettrait de confirmer l'analyse déjà réalisée à partir d'ECMOSS, et d'étendre le champ des allègements étudiés, notamment aux entreprises de moins de 10 salariés. Il permettrait également de tester la robustesse des réponses recueillies avec ECMOSS sur les cotisations sociales versées par les entreprises et des résultats sur le coût du travail, et d'analyser plus finement les relations entre la structure des rémunérations et le coût du travail.

Enfin, l'exploitation de données administratives, avec un nombre élevé d'observations, permettrait d'affiner certaines statistiques réalisées à partir de l'enquête ECMOSS. Ce travail permettrait en particulier de connaître la répartition du montant des cotisations effectives acquittées par les employeurs selon une nomenclature sectorielle fine, et de préciser leur distribution (par exemple en décile de taux de cotisations).

## **7. Périodicité de la transmission**

Ponctuelle, aux fins de réalisation de l'étude décrite.

## **8. Diffusion des résultats**

Prévue aux formats de publication de la DARES : *Document d'études* ou *DARES analyses*.

**Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 JUIN 1951  
modifiée  
à des données issues des DPAE détenus par l'ACOSS**

**1. Service demandeur**

DARES, Ministère du Travail de l'Emploi de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social

**2. Organisme détenteur des données demandées**

ACOSS

**3. Nature des données demandées**

Fichiers issus des Déclarations préalables à l'embauche (DPAE) de 2012 à 2014, agrégés au niveau établissement ou entreprise et détaillant la structure des embauches par âge, par type de contrat et pour les CDD selon la durée des contrats.

**4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées**

Décrire, en fonction des caractéristiques des entreprises et des salariés concernés, le taux de recours aux aides à l'embauche en contrat de génération.

**5. Nature des travaux statistiques prévus**

Les informations recueillies dans les fichiers issus des DPAE, agrégées au niveau des entreprises, seraient appariées aux données agrégées par entreprises issues des fichiers statistiques DADS de 2012 sur la structure par âge de l'effectif salarié afin de déterminer, parmi l'ensemble des embauches réalisées en 2013 et 2014, celles qui sont potentiellement éligibles à l'aide « contrat de génération ». Il s'agirait des entreprises qui employaient en 2012 des salariés âgés de 55 ans ou plus et qui ont embauché en 2013 ou en 2014 des jeunes de moins de 26 ans en CDI.

Dans un deuxième temps, ces données seraient appariées au fichier des demandes d'aide en contrat de génération, issues du traitement prévu par les articles R.5121-50 à R.5121-55 du Code du travail<sup>2</sup>, et mises à disposition de la Dares pour des finalités d'analyse statistique et d'évaluation<sup>3</sup>. Cet appariement permettra d'identifier les situations de non-recours au dispositif et de préciser les caractéristiques des entreprises et des salariés concernés.

**6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet**

Cette étude s'inscrit dans le prolongement des travaux d'analyse statistique et d'évaluation menés par la DARES sur le contrat de génération, qui ont déjà donné lieu à l'alimentation du tableau de bord mensuel des politiques de l'emploi et à un DARES Analyse (mars 2015).

Le recours aux DPAE pour les besoins de l'étude du non-recours au dispositif se justifie par les volumes en jeu et par son ciblage sur les entreprises de moins de 50 salariés dont la couverture par l'Enquête sur les Mouvements de Main d'Oeuvre n'est pas exhaustive. Aucune autre source de donnée -administrative ou d'enquête- ne permet de répondre à ces besoins.

<sup>2</sup> Décret n° 2013-815 du 11 septembre 2013

<sup>3</sup> Délibération n° 2013-176 du 27 juin 2013 de la CNIL

## **7. Périodicité de la transmission**

Ponctuelle, aux fins de réalisation de l'étude décrite.

## **8. Diffusion des résultats**

Prévue aux formats de publication de la DARES : *Document d'études* ou *DARES Analyses*.